



Service Public de l'Eau Potable

RAPPORT 2017

Publié en Juin 2018
Téléchargeable sur www.svl79.fr

Sommaire

Questions à Dominique REGNIER

Faits marquants de l'année 2017

Présentation du SVL

Les indicateurs Techniques

Les Indicateurs Financiers

Chiffres Clés

QUESTIONS A DOMINIQUE REGNIER

Présidente du Syndicat du Val de Loire

Comment qualifieriez vous cette année 2017 ?

Je la qualifierai de « particulière et compliquée » sur le plan météorologique. En effet, cette année 2017 a été marquée par la sécheresse très importante qu'a connue notre territoire.

Suite à la vidange du barrage du Cébron, en Septembre 2016, l'hiver 2016-2017 n'a pas apporté les pluies habituelles qui auraient permis un remplissage normal de la retenue.

Ainsi, le barrage n'a été rempli qu'à 60 % de sa capacité. En conséquence, il a fallu gérer ce stock d'eau sur l'ensemble de l'année 2017, puisque les pluies permettant un nouveau remplissage ne sont arrivées que début 2018.

« 2017 — Une année compliquée pour l'alimentation en Eau Potable »



Ces difficultés météorologiques ont-elles eu des conséquences pour les abonnés du SVL ?

Bien que les records de consommation, vieux de près de 15 ans, ont été battus en 2017 (plus de 24.000 m³ sur une seule journée), les abonnés du SVL n'ont subi aucune dégradation de leur alimentation en eau.

Les nombreux travaux effectués par le Syndicat du Val de Loire depuis 10 ans ont permis de sécuriser de façon importante la distribution de l'eau.

Ces investissements, pour plus de 10 millions d'Euros, nous permettent d'assurer l'adduction d'eau de l'ensemble de nos abonnés, même en cas de panne sur l'une des 3 ressources alimentant le Syndicat.

Même avec ces investissements, conséquents, le Syndicat a décidé de baisser le prix de l'abonnement pour 2018 ?

Tout à fait. Le tarif de l'abonnement sur le SVL est relativement élevé par rapport aux syndicats voisins. Aussi, le Comité Syndical a décidé de baisser le prix de l'abonnement annuel de 6 €.

Cette baisse de nos recettes n'implique cependant pas une diminution de nos investissements. En effet, le SVL va continuer à investir plus de 4 millions d'Euros chaque année, en ayant recours partiellement à l'emprunt pour financer ses travaux.

1

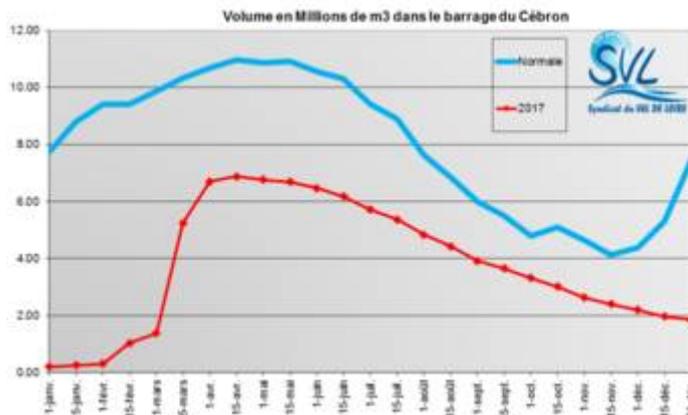
**Faits marquants
de l'année 2017**



MARS

Faible remplissage du Barrage du Cébron

Les pluies de l'hiver 2016-2017 n'ont pas permis le remplissage total du Barrage du Cébron. Avec 60% du volume total, il a été nécessaire de modifier les approvisionnements en eau des différents syndicats alimentés en temps normal par l'usine du Cébron.



JUIN

Consommations en Eaux exceptionnelles

L'absence de précipitations a entraîné le tarissement de nombreux puits et forages du territoire, obligeant les abonnés à basculer vers le réseau public d'alimentation en eau potable.

Ainsi, en 2017, les records de consommation, qui dataient de 2001, ont été largement dépassés, avec 24.262 m³ distribués le mardi 20 Juin 2017.

JUIN

Nouveaux Bureaux pour le SVL

Afin de disposer de locaux adaptés à son activité, en particulier en salle de réunions, le Syndicat a procédé à l'acquisition des bâtiments qu'il louait depuis 2014.

Des travaux de réaménagement complet doivent être entrepris, et le permis de construire nécessaire à ces travaux a été délivré par la Mairie de Bressuire en Juin 2017.





AOÛT

Travaux de canalisations la Butte-Sanzay

Les travaux de renouvellement de la canalisation la Butte-Sanzay (15 kilomètres en Ø350mm) ont débuté.

Ces travaux permettront de sécuriser le secteur de Saint Varent et de pouvoir utiliser la pleine capacité de production des forages de Ligaine.

OCTOBRE

Inauguration de la station de pompage de Terves

La station de pompage de Terves, construite en 1982, a été entièrement réhabilitée, avec la mise en place d'un nouveau bâtiment entièrement insonorisé, et la présence de pompes, d'un débit supérieur (2*350 m3/h vers Montigny, 2*150 m3/h vers Chanteloup).



SEPTEMBRE

Inauguration des travaux de modernisation de l'usine du Cébron

L'inauguration de la modernisation de l'usine de production d'eau potable du Cébron a eu lieu Mercredi 6 Septembre 2017.

Ce nouvel équipement doit permettre d'améliorer le traitement de l'eau par l'ajout d'une nouvelle étape de traitement au charbon actif en poudre. Ces deux nouveaux réacteurs permettront d'abaisser la matière organique présente dans l'eau, et les éventuels pesticides.



NOVEMBRE

Prise de la compétence EAU POTABLE par les Intercommunalités

La compétence EAU POTABLE, du ressort des communes jusque à ce jour, a été prise par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre en fin d'année 2017, présents sur le territoire du SVL :

- Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.
- Communauté de Communes du Thouarsais.
- Communauté de Communes Airvadais – Val du Thouet.

2

Présentation du Syndicat du Val de Loire



1er Octobre 1956 : Création du Syndicat par arrêté préfectoral :

- 67 communes.
- 1 seule compétence : la distribution de l'eau potable.
- Siège du Syndicat à la Sous-Préfecture de Bressuire

Lors de sa création, le SVL avait pour mission unique, mais non moins ambitieuse, de mettre en place un réseau de distribution d'eau potable sur tout le Nord Deux-Sèvres.

De 1960 à 1980, les investissements importants, le coût de production de l'eau à Montjean sur Loire, seule ressource du SVL à l'époque, le petit nombre d'abonnés, leur faible consommation (beaucoup d'abonnés ont encore un puits) ont entraîné un prix élevé de l'eau.



La fin des années 70 marque un premier tournant pour la structure qui décide de diversifier ses approvisionnements en utilisant les sources de Ligaine à Taizé en 1978, puis en participant à la création du barrage du Cébron en 1983.

Des communes plus importantes, comme Cerizay et Bressuire adhèrent alors au Syndicat. Cela a permis un bond important du nombre d'abonnés et assuré une assise financière.

1er Janvier 1993 : Transfert du siège dans la zone de Saint Porchaire à BRESSUIRE.

Le Syndicat, sous l'impulsion des élus de l'époque, décide ensuite de diversifier ses missions afin de répondre aux attentes en matière de gestion des déchets et de l'assainissement :

1995 : Prise de la compétence Gestion et Elimination des Déchets.

2003 : Prise de la compétence Gestion du service Assainissement Collectif.

2004 : Prise de la compétence Gestion du service Assainissement Non Collectif.

1er Janvier 2014 : La réforme territoriale aboutit à la création de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, et à l'extension de la Communauté de Communes du Thouarsais. Ces collectivités se dotent des compétences Déchets et Assainissement.

Le SVL se retrouve donc, comme à l'origine, avec la seule compétence Eau Potable, et déménage au 29 rue Lavoisier à Bressuire dans des nouveaux bureaux.

1er Janvier 2018 : Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre se dotent de la compétence Eau Potable.

Le SVL est donc formé uniquement de 3 structures intercommunales, en représentation-substitution de ses communes membres.



Au 1er janvier 2018 :

Le SVL est constitué de :

- 3 Structures Intercommunales :
 - ◇ Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.
 - ◇ Communauté de Communes du Thouarsais.
 - ◇ Communauté de Communes Airvaudais– Val du Thouet.
- Ces Intercommunalités sont en représentation-substitution des 46 communes membres, représentant 73 territoires communaux (avec les communes déléguées).
- Population totale = 84.554 habitants.



Les organes de discussion et de décision

COMITE SYNDICAL

Organe délibérant constitué de 58 délégués des 3 structures intercommunales, en représentation-substitution des communes .

Présidé par Mme REGNIER Dominique, assisté de Yannick VERGNAULT en tant que Vice-Président

Il se réunit 3 à 4 fois par an, afin de délibérer dans les domaines suivants :

- vote des différents documents budgétaires : budget, compte administratif...
- modification des statuts, vote des tarifs du SVL et des participations demandées.

BUREAU SYNDICAL

Constitué de 15 membres élus par le Comité, le bureau syndical dispose d'une large délégation de pouvoir afin de gérer les dossiers courants du syndicat.

COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

Constituée de 5 membres. Elle est chargée de contrôler les éléments financiers de la Délégation de Service Public avec VEOLIA.

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Constitué à la fois d'Elus et de membres d'associations (consommateurs, environnement), la CCSPL donne son avis sur le rapport annuel du Syndicat et sur les orientations en matière de gestion du service.

L'organisation des services en Juin 2018

Directeur
Sébastien RAYNAUD

Technicienne
Surveillante des Travaux
Alexia NARBO

Technicien
Traitement des Données
Simon MORINIÈRE

Adjointe Administrative
Comptabilité et Administration
Elisabeth ROBIN

3

Les Indicateurs Techniques

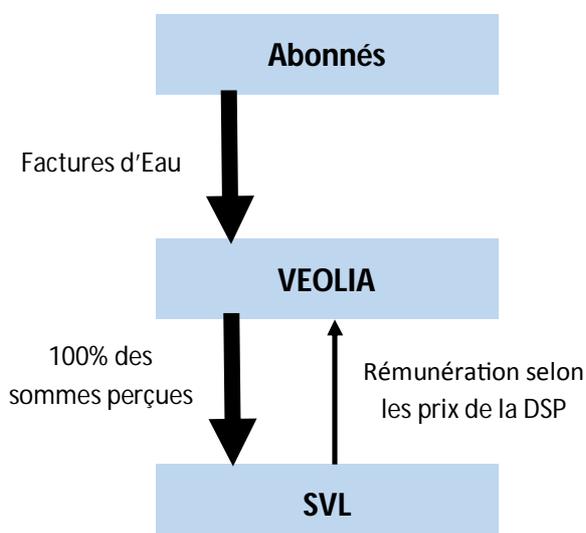
Organisation du service

Le SVL a décidé de confier la gestion du service de distribution d'eau à un prestataire privé. A l'issue d'une mise en concurrence menée au cours de l'année 2015, une **Délégation de Service Public** a été signée avec l'entreprise VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux. La durée de la DSP est fixée à 10 ans et prend fin le **31 décembre 2025**.

« SVL, VEOLIA, Qui fait Quoi ? »

	
<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaire des ouvrages. • Responsable de la distribution d'eau. • Vote et exécution du budget (tarifs, règlements). • Achat de l'eau nécessaire au service. • Etude, suivi et financement des travaux (réservoirs, stations de pompage, canalisations...). • Vérification de la bonne exécution du contrat confié à VEOLIA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaire du réseau pour le compte du SVL. • Contrat de Délégation de Service Public de 2016 à 2025. • Gestion technique du service (réparation des fuites, fonctionnement du réseau, distribution et maintien de la qualité de l'eau). • Gestion clientèle du service (abonnements, relevés de compteurs, facturation).

Flux financiers du service



Le Service Incendie

Le Service Incendie reste de la compétence des Communes, avec le pouvoir de Police du Maire. Le SVL propose aux communes des prestations de contrôle des Poteaux Incendie implantés sur le réseau d'eau potable du Syndicat.



Partenaires du SVL pour la Production d'Eau Potable



SIDAEP Mauges-Gâtine

Syndicat Interdépartemental constitué du Syndicat des Eaux de Loire (49) et du Syndicat du Val de Loire (79) :

- Production d'eau à partir de deux usines sur la Loire.
- Vente d'eau potable à ses adhérents (2,4 Mm³ achetés par le SVL en 2017)

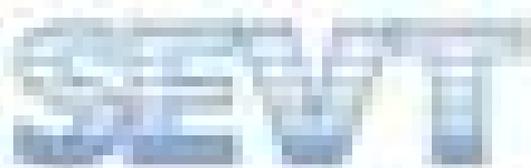


SPL des Eaux du Cébron



Société Publique Locale constituée du Syndicat du Val de Loire, du Syndicat des Eaux de la Gâtine, du SEVT, et du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

- Gestion des installations du Cébron (barrage + usine de production d'eau potable).
- Vente d'eau potable à ses actionnaires (3,1 Mm³ achetés par le SVL en 2017)



Syndicat d'Eau du Val du Thouet

Partenariat SVL-SEVT pour le traitement de l'eau des forages de Ligaine à l'usine des coulees de Taizé (SEVT) : Traitement de 0,8 Mm³ en 2017 pour le compte du SVL.



Partenariat SVL-SEVT pour la gestion du programme Re-Source par le SEVT pour la protection des forages de Ligaine

Origine de l'Eau distribuée

Forages de Ligaine — Taizé (79) : Production SVL

Forages mis en service en 1978, d'une capacité de production de 4.000 m³/jour.

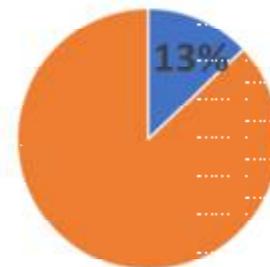
L'eau est puisée dans la nappe phréatique.



Traitement effectué à l'usine de traitement du SEVT aux Coulées de Taizé (dénitrification et décarbonatation), avant retour à la station de Ligaine.

L'eau en retour de l'usine des Coulées de Taizé est donc un mélange des eaux de Ligaine et des autres ressources du SEVT.

Ainsi, en cas de problème de qualité sur Ligaine, le SEVT peut continuer à alimenter le SVL à partir de ses autres ressources.

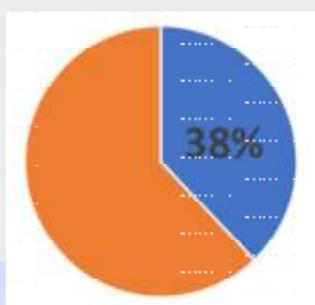


Puits de la Loire (49) : Achat d'Eau SVL

Puits à drains rayonnants implantés dans le lit inférieur de la Loire.

Deux usines :

- Depuis 1956, Montjean sur Loire d'une capacité de 45.000 m³/jour.
- Le Thoureil, mis en service en 1999, avec une production possible de 16.000 m³/jour.



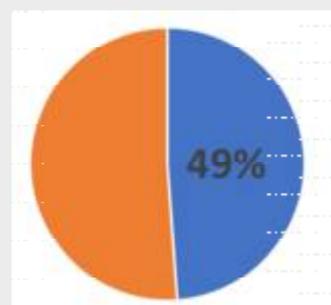
Barrage du Cébron (79) : Achat d'Eau SVL

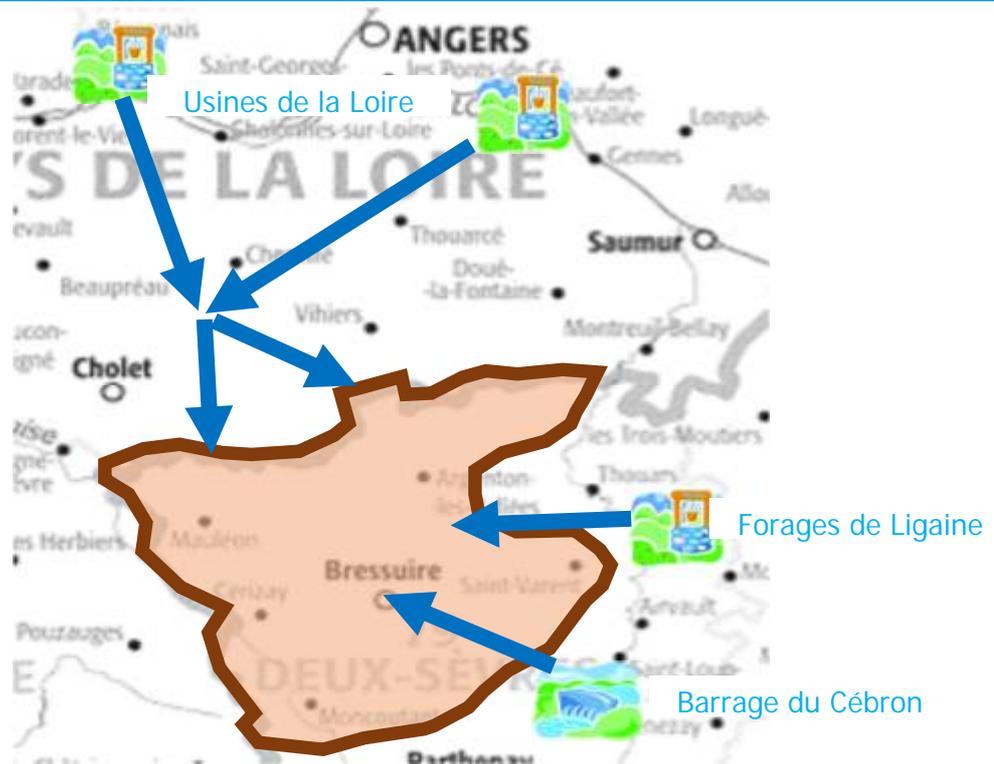


Barrage d'une capacité de 11 millions de m³, à proximité de Saint Loup sur Thouet.

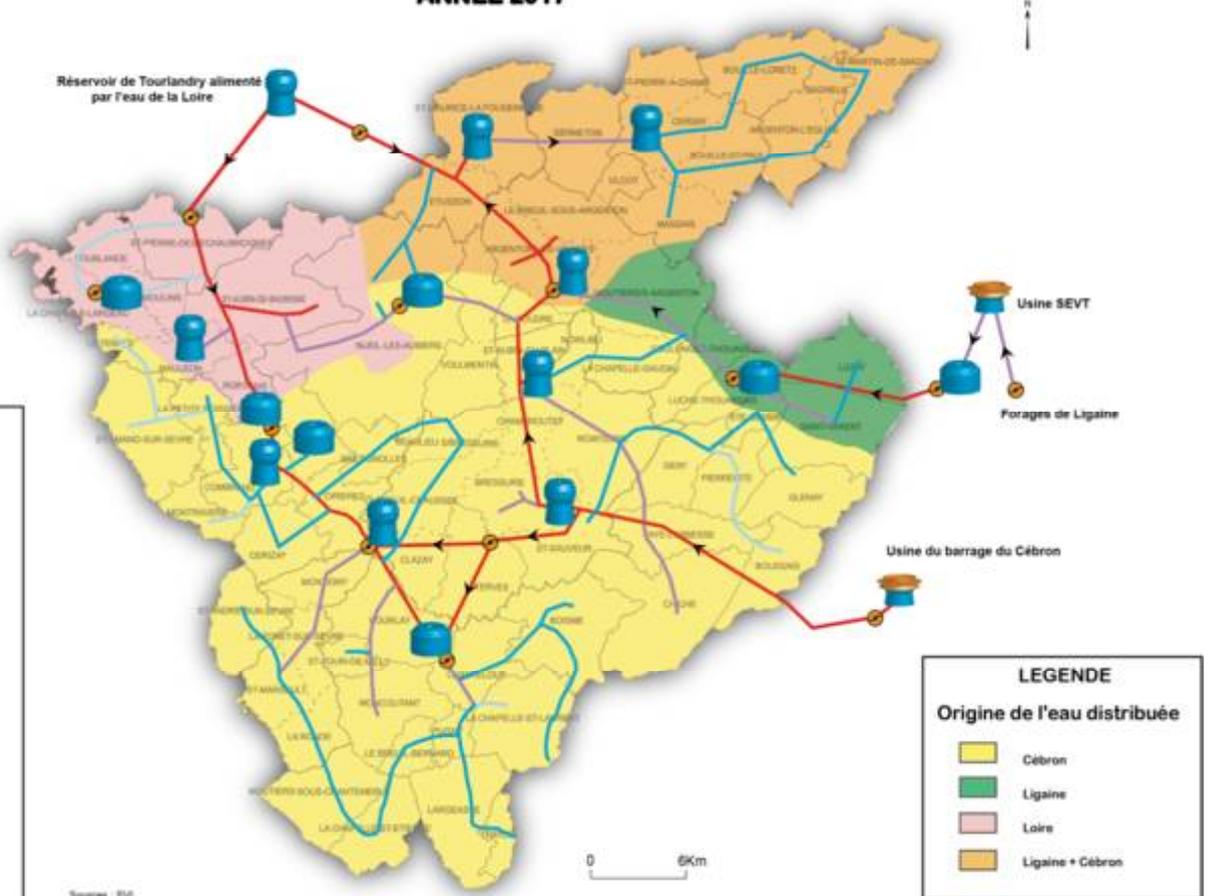
Usine de production mise en service en 1983, d'une capacité de 30.000 m³/jour.

Cette usine alimente également le SEVT et le Syndicat des eaux de la Gâtine.





**SCHEMA D'ALIMENTATION DU RESEAU D'EAU POTABLE
DU SYNDICAT DU VAL DE LOIRE
ANNEE 2017**





Le territoire desservi

Habitants

	2013	2014	2015	2016	2017	% 17/16
Population	82 414	83 032	83 672	83 882	84 554	+ 0,8 %

Clients

	2013	2014	2015	2016	2017	% 17/16
Abonnés ordinaires	37 545	37 748	38 031	38 294	38 703	+ 1,1 %
Abonnés industriels	17	18	16	17	17	0 %
Ventes en Gros	3	3	3	3	3	0 %
TOTAL ABONNES	37 565	37 769	38 050	38 314	38 723	+ 1,1 %



Le Patrimoine du SVL

Les ouvrages de Production

Nom	Commune	Type	Caractéristiques	Débit
Ligaine 1	TAIZE	Forage	Diamètre : 510mm Profondeur : 15m	80 m ³ /h
Ligaine 2	TAIZE	Forage	Diamètre : 510mm Profondeur : 15m	120 m ³ /h



Les ouvrages de Stockage

Nom	Commune	Volume de stockage	Cote au sol	Cote Radier	Cote Trop Plein
Les Réservoirs sur tour					
Moulin Jacquet	BRESSUIRE	2*1.750 m ³	208 m	225 m	235 m
Cersay	CERSAY	750 m ³	92 m	128 m	135 m
Combrand	COMBRAND	1.500 m ³	218 m	260 m	267 m
Mauléon	MAULEON	600 m ³	179 m	193 m	202 m
Montigny	MONTIGNY	2.000 m ³	227 m	260 m	270 m
Sanzay	ARGENTONNAY	500 m ³	138 m	180 m	186 m
St Aubin du Plain	ST AUBIN DU PLAIN	750 m ³	158 m	180 m	187 m
St Maurice la Fougerouse	ST MAURICE ETUSSON	750 m ³	151 m	175 m	182 m
Les Bâches au sol					
La Ménie	COMBRAND	1.000 m ³	174 m	173,5 m	180 m
Chanteloup	COURLAY	2*1.000 m ³	235 m	235 m	240 m
Moulins	LA CHAPELLE LARGEAU	300 m ³	194 m	194,5 m	199 m
Le Pin	LE PIN	300 m ³	216 m	216 m	221 m
Ligaine 1	TAIZE	300 m ³	62 m	60 m	63,15 m
Ligaine 2	TAIZE	500 m ³	62 m	60 m	63,15 m
La Vacherasse	NUEIL LES AUBIERS	2*1.000 m ³	143 m	143,5 m	149,3 m
La Butte	SAINTE GEMME	500 m ³	140 m	138 m	143 m

Les stations de reprise et de surpression

Nom	Commune	Débit	Surpression	Puissance
La Ménie	COMBRAND	3 * 175 m ³ /h	112 m HMT	3 * 90 kW
Chanteloup	COURLAY	1 * 155 m ³ /h	35 m HMT	1 * 22 kW
		1 * 150 m ³ /h	40 m HMT	1 * 30 kW
		1 * 115 m ³ /h	36 m HMT	1 * 18,5 kW
Montigny	MONTIGNY	3 * 175 m ³ /h	30 m HMT	3 * 18 kW
Moulins	LA CHAPELLE LARGEAU	4 * 18 m ³ /h	70 m HMT	4 * 5,5 kW
La Vacherasse	NUEIL LES AU- BIERS	4 * 100 m ³ /h	100 m HMT	4 * 37 kW
Beauregard	ST PIERRE DES ECHAU- BROGNES	3 * 250 m ³ /h	50 m HMT	3 * 55 kW
La Butte	SAINTE GEMME	2 * 105 m ³ /h	94 m HMT	2 * 45 kW
Sanzay	ARGENTONNAY	1 * 150 m ³ /h	90 m HMT	1 * 55 kW
		2 * 400 m ³ /h	120 m HMT	2 * 200 kW
Forages de Li- gaine vers SEVT	TAIZE	1 * 80 m ³ /h	110 m HMT	35 kW
		1 * 120 m ³ /h	110 m HMT	55 kW
Ligaine vers la Butte	TAIZE	2 * 200 m ³ /h	130 m HMT	2 * 110 kW
Terves 1 vers Montigny	TERVES	2 * 350 m ³ /h	150 m HMT	2 * 200 kW
Terves 2 vers Chanteloup	TERVES	2 * 130 m ³ /h	70 m HMT	2 * 45 kW

Les postes de chloration

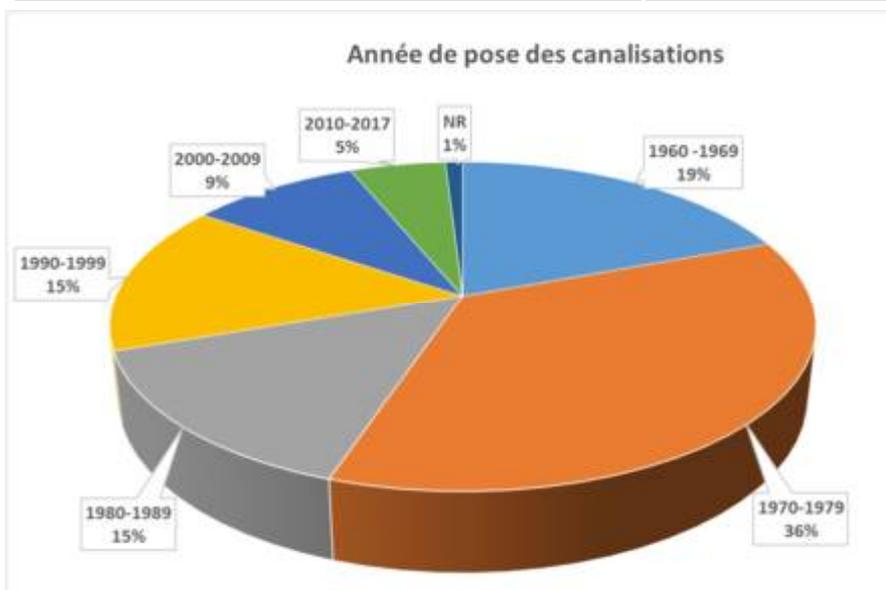
15 postes de chloration existent sur le territoire du SVL, afin de maintenir un résiduel en chlore suffisant pour garantir la qualité de l'eau jusqu'au robinet de l'utilisateur :

- Bâche de Moulins.
- Bâche de la Ménie.
- Bâche de Chanteloup.
- Réservoir de Sanzay.
- Réservoir de Montigny.
- Réservoir de Mauléon.
- Réservoir de Cersay.
- Réservoir de Moulin Jacquet.
- Station de St Pierre des Echaubrognes.
- Bâche de la Vacherasse.
- Réservoir de St Aubin du Plain.
- Réservoir de Combrand.
- Station de Ligaine.
- Bâche du Pin.
- Réservoir de St Maurice la Fougereuse.



Le réseau de distribution

Fonte		PVC		PVC-BIORIENTE		PEHD		Amiante ciment	
Ø (mm)	Linéaire (m)	Ø (mm)	Linéaire (m)	Ø (mm)	Linéaire (m)	Ø (mm)	Linéaire (m)	Ø (mm)	Linéaire (m)
40	241	NR	368	63	70	32	105	42	555
60	75 429	40	12 876	140	941	34	77	60	591
80	15 695	50	130 797	150	5 223	40	38	65	48
100	61 971	63	661 240	160	8 861	50	5 040	125	6 165
125	86 757	75	209 346	200	6 282	63	19 689	150	145
150	174 031	90	137 525	222	739	75	274	200	3 593
175	35 274	110	119 425	225	31 621	110	101		
200	54 440	125	142 494	250	14 590	140	506		
250	43 058	140	135 305	274	4 425	160	1 011		
300	28 048	160	170 062			180	564		
350	11 013	200	13 118						
400	21 758	225	808						
450	6 108	250	2 437			355	118		
500	30 470								
Total (en m)	644 517		1 735 801		72 752		27 524		11 098
Pourcentage	25,86 %		69,65 %		2,92 %		1,10 %		0,45%
Matériau NR					349 (0,01%)				
Total (en m)					2 492 041				



Age moyen du réseau = 36 ans (pose en 1982),

Selon le type de matériau :

- Conduites en Fonte = 45 ans (1973)
- Conduites en PVC = 34 ans (1984)
- Conduites en PVC – Biorienté = 16 ans (2002)
- Conduites en PEHD = 10 ans (2008)
- Conduites en Amiante Ciment = 48 ans (1970)

Les stabilisateurs et réducteurs de pression

104 stabilisateurs et réducteurs de pression sont installés sur le réseau du SVL, afin de réguler la pression pour les points bas du territoire.
L'âge moyen de ces ouvrages est 6,5 ans d'ancienneté.



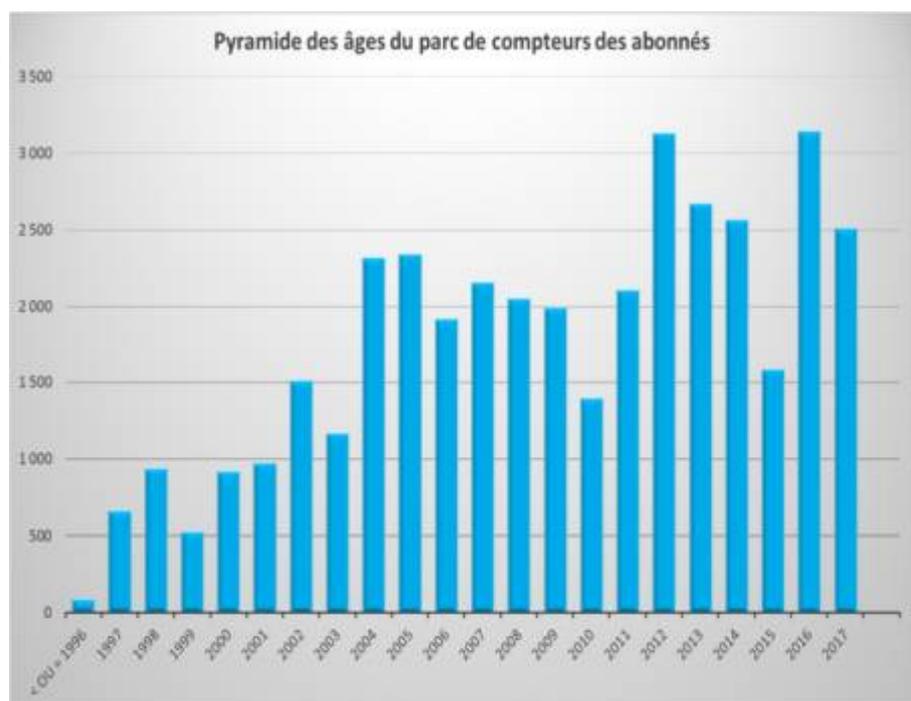
Les compteurs de surveillance

Le SVL dispose de 200 compteurs de surveillance sur le réseau permettant de suivre les débits au cours de la journée, et de traquer la moindre fuite.
L'âge moyen de ces compteurs est 4,1 ans d'ancienneté.

Les compteurs des abonnés

Le parc de compteurs des abonnés du SVL est de 38.725 unités, répartis comme ci-contre :

L'âge moyen du parc compteurs est de 8,0 années.





Les Volumes

Les volumes prélevés en eau brute

	2013	2014	2015	2016	2017	% 17/16
Ligaine 1	311 913	118 694	389 725	443 965	440 046	- 0,9 %
Ligaine 2	497 543	134 432	543 042	664 823	580 509	- 12,7 %
TOTAL	809 456	253 126	932 767	1 108 788	1 020 555	- 8,0 %

Les volumes mis en distribution

Origine	2013	2014	2015	2016	2017	% 17/16
Les volumes produits						
Ligaine	710 049	222 040	778 250	910 237	816 492	- 10,3 %
Les volumes importés						
SEVT via Ligaine	83 036	375 100	0	0	0	-
Cébron	3 792 644	3 789 186	3 767 736	2 861 677	3 074 758	+ 7,4 %
Loire	1 131 550	1 177 970	1 394 662	2 322 986	2 388 551	+ 2,8 %
Divers	12 975	14 932	16 375	14 055	14 080	+ 0,2 %
TOTAL	5 730 254	5 579 228	5 957 023	6 108 955	6 293 881	+ 3,0 %

Le volume maximum mis en distribution a été enregistré le mardi 20 Juin 2017, avec **24.262 m3/j.**

Ce volume représente le nouveau record du Syndicat, effaçant des tablettes le chiffre de 22.813 m3/j, établi en 2001.



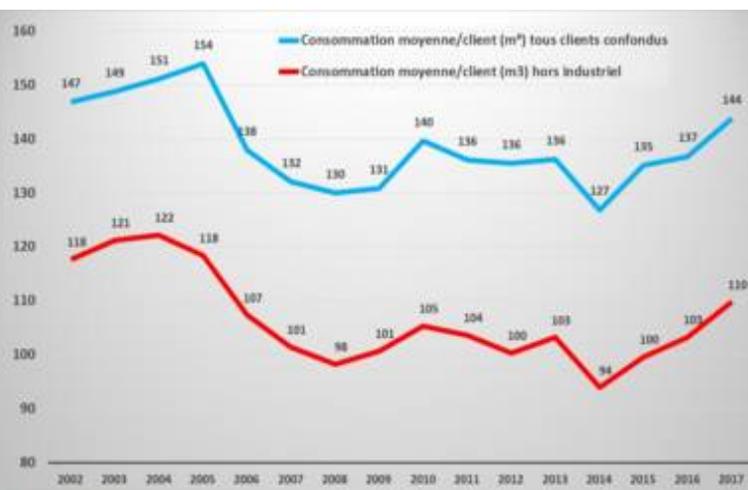
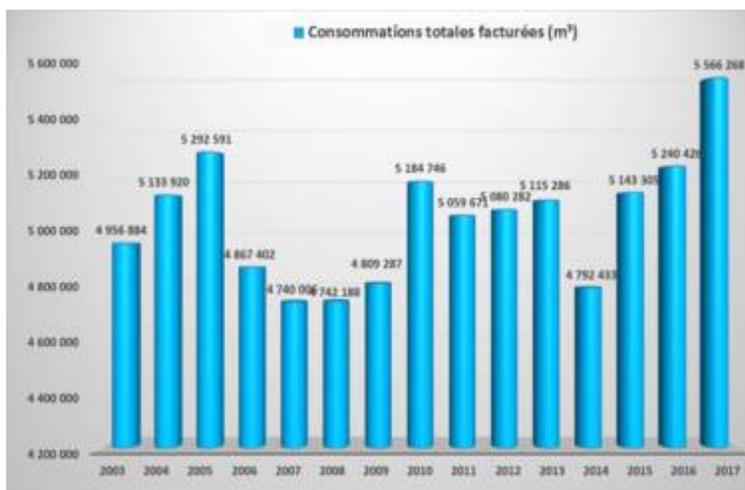


Les volumes vendus

	2013	2014	2015	2016	2017	% 17/16
Abonnés ordinaires	3 877 792	3 548 467	3 791 201	3 958 643	4 252 049	+ 7,4 %
Abonnés industriels	1 237 494	1 243 966	1 352 104	1 281 783	1 314 219	+ 2,5 %
TOTAL	5 115 286	4 792 433	5 143 305	5 240 426	5 566 268	+ 6,2 %

Les volumes par client

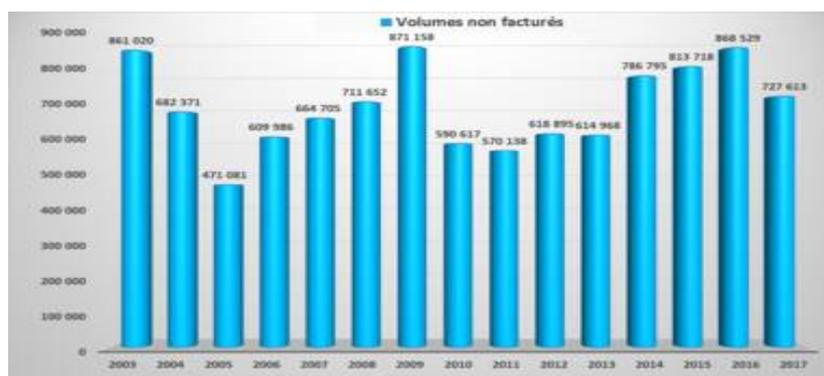
	2013	2014	2015	2016	2017	% 17/16
Consommation moyenne / client (m ³) tous clients	136,2	126,9	135,2	136,8	143,7	+ 5,0 %
Consommation moyenne / client (m ³) hors indus-	103,2	94,0	99,6	103,3	109,8	+ 6,3 %





Les volumes non facturés (fuites, eau de service...)

	2013	2014	2015	2016	2017	% 17/16
Volumes non facturés	614 968	786 795	813 718	868 529	727 613	- 16,2 %



Les gros consommateurs

	2015	2016	2017	% 17/16
FROMAGERIE RIBLAIRE Riblaire – SAINT VARENT	299 827	299 241	322 663	+ 7,8 %
GASTRONOME Abattoir Poulets - Proulin – NUEIL LES AUBIERS	289 158	254 869	268 354	+ 5,3 %
GASTRONOME La Javrelière - MONCOUTANT	211 012	230 482	228 307	- 0,9 %
GASTRONOME Abattoir Canards - Proulin – NUEIL LES AUBIERS	244 621	214 841	200 847	- 6,5 %
SNAB Abattoir - BRESSUIRE	62 576	69 135	70 653	+ 2,2 %
COVI SAS Abattoir - BRESSUIRE	64 446	62 287	56 204	- 9,8 %
GASTRONOME Le Quaireau – NUEIL LES AUBIERS	64 842	46 409	44 998	- 3,0 %
CŒUR D'O Centre aquatique - BRESSUIRE	30 118	33 345	32 578	- 2,3 %
NOREA Parc économique - RORTHAIS	22 735	24 625	23 138	- 6,0 %
BELLAVOL MONCOUTANT	14 361	12 423	15 916	+ 28 %
AQUADEL Centre aquatique - CERIZAY	14 185	13 090	13 243	+ 1,2 %
CENTRE HOSPITALIER Rue des Cailloux - BRESSUIRE	13 506	14 010	12 666	- 9,6 %
FABRIQUE DU BOCAGE Route de Mauléon - CERIZAY	17 151	8 067	10 857	+ 35 %
CHARCUTERIE BERNIER TERVES	10 609	9 487	9 634	+ 1,5 %
CARRIERES NIVET LUCHE THOUARSAIS	16 024	10 742	7 367	- 31 %
HEULIEZ BUS Parc économique - RORTHAIS	9 881	7 301	6 765	- 7,3 %

Le Fonctionnement du service

Données clientèle

	2013	2014	2015	2016	2017
Demandes d'abonnement	3 545	3 621	3 600	3 460	3 602
Taux de mutation des clients	9,7 %	9,9 %	9,8 %	9,3 %	9,3 %
% de clients prélevés (échéance et mensualisés)	55,3 %	57,1 %	59,0 %	60,6 %	60,8 %
% de clients mensualisés	24,1 %	27,4 %	29,6 %	31,6 %	32,2 %
Déplacements pour impayés	609	1 027	482	709	231



Consommation de chlore gazeux (Kg)

	2013	2014	2015	2016	2017
Bâche de Moulins	0	79	0	98	49
Bâche de la Ménie	49	49	98	98	98
Bâche de Chanteloup	98	196	147	245	245
Réservoir de Sanzay	49	49	49	147	49
Réservoir de Montigny	49	196	539	735	294
Réservoir de Mauléon	0	79	49	49	0
Réservoir de Cersay	98	98	0	49	98
Réservoir de Moulin Jacquet	98	294	490	392	294
Station de St Pierre des Ech.	147	147	147	147	245
Station de la Vacherasse	343	245	196	196	245
Réservoir de St Aubin du Plain	147	98	196	98	147
Réservoir de Combrand	98	98	147	98	147
Réservoir de St Maurice la Fougereuse	-	-	98	98	98
Station de Ligaine	196	49	147	196	49
Bâche du Pin	-	-	-	49	49
TOTAL	1 372	1 677	2 303	2 695	2 107

Bilan énergétique

		2014	2015	2016	2017	% 17/16
Station de la Ménie	Energie consommée (kWh)	76 458	69 998	301 743	366 560	+ 21 %
	Volume pompé (m ³)	160 500	129 881	712 201	891 370	+ 25 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	476	539	424	411	- 2,9 %
Station de la Vache-rasse	Energie consommée (kWh)	246 047	228 280	189 997	186 898	- 1,6 %
	Volume pompé (m ³)	487 470	456 620	383 850	376 890	- 1,8 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	505	500	495	496	+ 0,2 %
Station de Chanteloup	Energie consommée (kWh)	215 637	152 574	91 163	91 978	+ 0,9 %
	Volume pompé (m ³)	823 755	624 900	391 834	428 187	+ 9,3 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	262	244	233	215	- 7,7 %
Station de Moulins	Energie consommée (kWh)	17 586	17 465	18 841	20 137	+ 6,9 %
	Volume pompé (m ³)	47 241	44 535	53 564	55 705	+ 4,0 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	372	392	352	361	+ 2,8 %
Station de St Pierre des Ech.	Energie consommée (kWh)	30 130	32 314	128 905	152 336	+ 18 %
	Volume pompé (m ³)	186 246	189 399	904 319	1 185 429	+ 31 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	162	171	143	129	- 9,8 %
Station de Ligaine	Energie consommée (kWh)	455 259	1 021 603	1 091 660	1 012 321	- 7,3 %
	Volume pompé (m ³)	599 673	771 131	910 237	820 607	- 9,8 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	759	1 325	1 199	1 234	+ 2,9 %
Station de La Butte	Energie consommée (kWh)	112 387	168 680	187 657	189 427	+ 0,9 %
	Volume pompé (m ³)	150 279	260 518	278 039	281 595	+ 1,3 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	748	647	675	673	- 0,3 %
Station de Sanzay	Energie consommée (kWh)	56 397	96 128	301 743	152 362	- 49 %
	Volume pompé (m ³)	119 632	216 899	755 479	526 621	- 30 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	471	443	399	289	- 28 %
Station de Terves	Energie consommée (kWh)	721 136	637 630	442 026	410 621	- 7,1 %
	Volume pompé (m ³)	1 801 996	1 893 685	1 321 462	1 250 471	- 5,4 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	400	337	334	328	- 1,8 %
Station de Montigny	Energie consommée (kWh)	32 900	58 343	79 541	83 045	+ 4,4 %
	Volume pompé (m ³)	290 663	511 655	665 939	735 308	+ 10 %
	Conso spécifique (Wh/m ³)	113	114	119	113	- 5,4 %

Les fuites

	2013	2014	2015	2016	2017
Fuites sur canalisations	164	93	239	113	86
Fuites sur branchements et compteurs	402	300	346	331	399
Nombre total de fuites réparées	566	393	585	444	485



L'investissement

Les conduites et les branchements

	2013	2014	2015	2016	2017
Extensions de réseau	5.60 kms	3.89 kms	6.04 kms	3.45 kms	3.73 kms
Renouvellement de réseau	10.10 kms	15.43 kms	13.42 kms	18.59 kms	12.95 kms
Branchements créés	337	256	297	263	287
Branchements renouvelés	-	-	215	251	258
Branchements plomb renouvelés	82	2	3	0	3
Poteaux Incendie créés	14	5	9	7	9
Poteaux Incendie renouvelés	28	27	26	39	42

Les principaux renouvellements de conduite ont été les suivants :

- Rue des Cailloux—LE PIN : Fonte 150mm.
- Rue de la Sèvre—MOUTIERS SOUS CHANTEMERLE : Fonte 150mm
- Rue de la Gendarmerie—ARGENTONNAY : Fonte 125mm.
- Le Bourg—ST MAURICE LA FOUGEREUSE : Fonte 125mm.
- Parc Economique—RORTHAIS : PVC 225mm.
- Rue de la République—LARGEASSE : Fonte 150mm.
- La Blanchardière—LE BREUIL BERNARD : PVC 140mm.
- Le Vignault—CERIZAY : Fonte 200mm.
- La Butte-Coulonges—COULONGES THOUARSAIS : Fonte 350mm.



Les compteurs et équipements hydrauliques

	2013	2014	2015	2016	2017
Compteurs des abonnés renouvelés	2 868	2 307	1 328	2 253	2 909
Compteurs de sectorisation renouvelés	13	12	8	7	3
Stabilisateurs de pression renouvelés	10	9	7	0	2

Les autres investissements

Réhabilitation extérieure du réservoir de Moulin Jacquet

Après la réfection intérieure faite en 2013, le SVL a procédé à la réfection extérieure du réservoir de Moulin Jacquet à Bressuire (peinture, voirie, clôture).



Amélioration de la sectorisation



Mise en place de plus de 60 nouvelles chambres de comptage permettant d'améliorer la sectorisation du réseau d'eau potable du SVL.



Station de Terves

La station de Terves a été entièrement refaite pour augmenter les capacités de transit de l'eau du Cébron vers le réservoir de Montigny.

Réfection complète du réservoir de Mauléon

Le réservoir de Mauléon a été entièrement réhabilité :

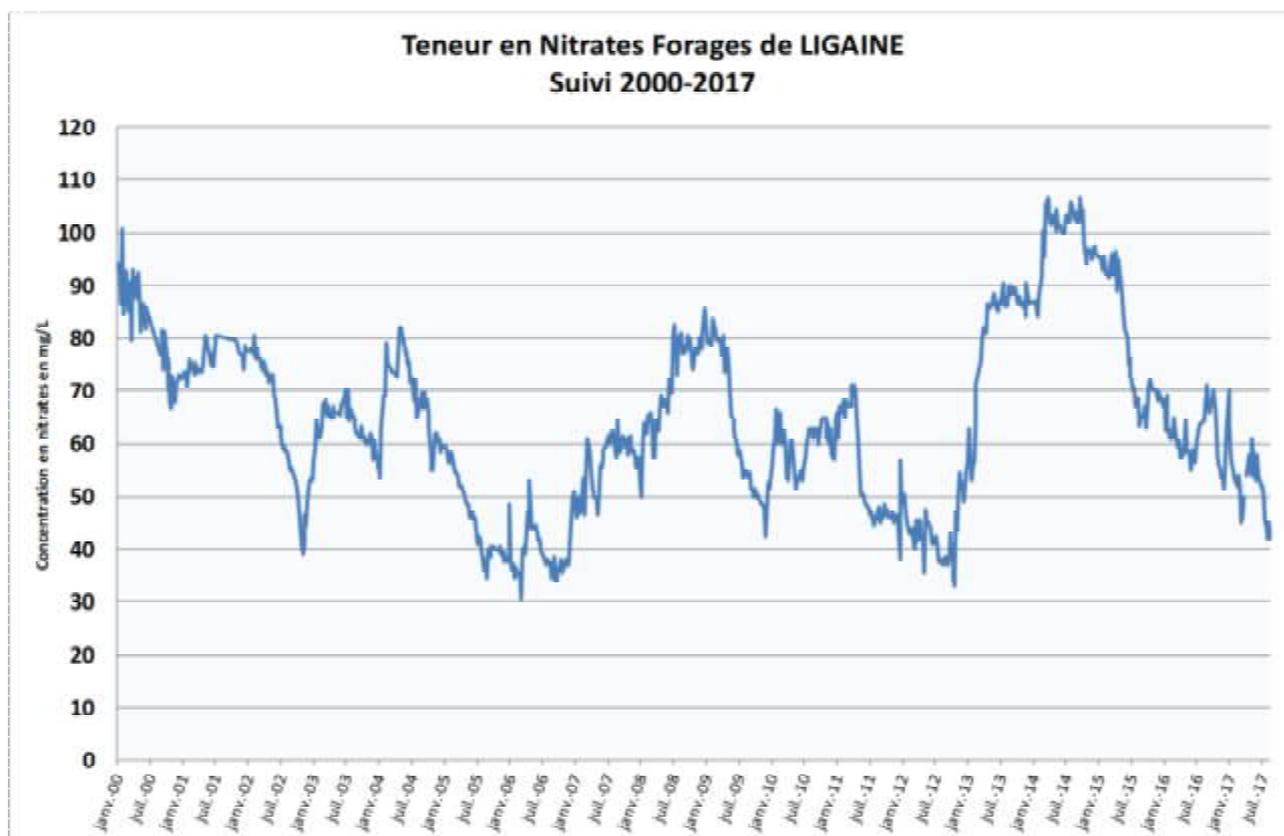
- réfection de l'étanchéité de la cuve en résine.



- Remplacement des canalisations intérieures.
- Remise en peinture de l'extérieur.
- Renouvellement des équipements de sécurité.
- Réfection de la voirie extérieure.

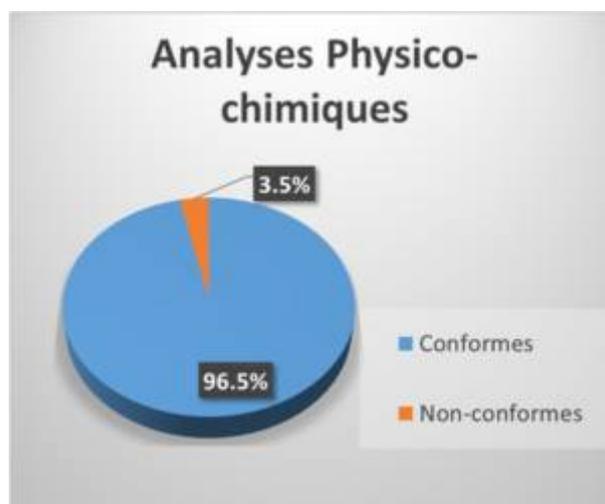
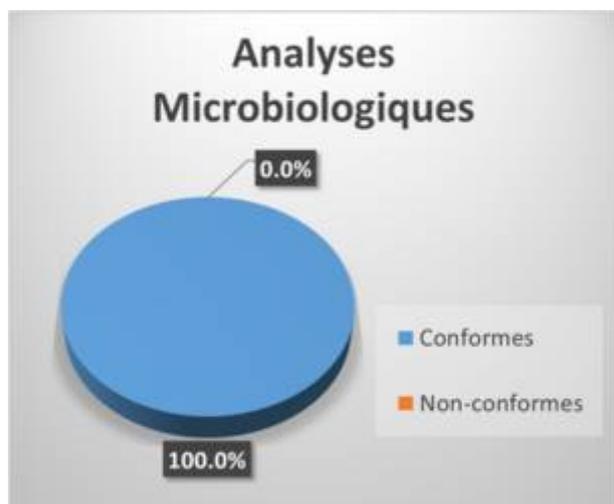
La qualité des Eaux

Les Eaux Brutes de Ligaine (avant traitement)



La qualité de l'Eau distribuée

	Analyses ARS		Analyses VEOLIA		Taux de conformité
	Nombre total	Non conforme	Nombre total	Non conforme	
Analyses microbiologiques	132	0	338	0	100,0 %
Analyses Physico-Chimiques	145	5	82	3	96,5 %



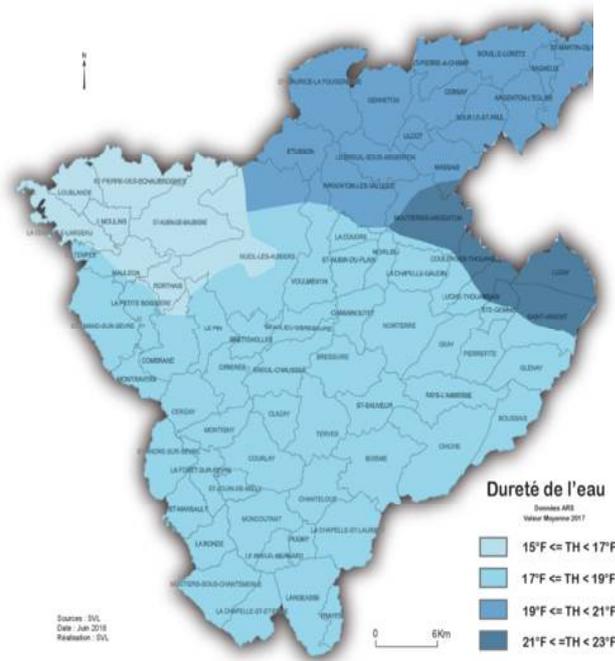
Non-Conformités 2017

Date	Lieu	Programme de surveillance	Paramètre	Valeur	Limite
03/05/2017	Réservoir de Sanzay—ARGENTONNAY	VEOLIA	Turbidité	3,9 NFU	1,0 NFU
17/05/2017	Réservoir de Moulin Jacquet—BRESSUIRE	VEOLIA	Turbidité	1,2 NFU	1,0 NFU
23/05/2017	Centre Bourg—BOUSSAIS	ARS	Nickel	41,8 µg/l	20 µg/l
29/06/2017	Réservoir de Moulin Jacquet—BRESSUIRE	ARS	ESA Metolachlore	0,15 µg/l	0,10 µg/l
26/07/2017	Réservoir de Moulin Jacquet—BRESSUIRE	ARS	ESA Metolachlore OXA Metolachlore	0,18 µg/l 0,12 µg/l	0,10 µg/l
30/08/2017	Réservoir de Moulin Jacquet—BRESSUIRE	ARS	ESA Metolachlore	0,14 µg/l	0,10 µg/l
10/10/2017	Station de pompage—SAINT PIERRE DES ECHAUBROGNES	VEOLIA	Turbidité	2,7 NFU	1,0 NFU
20/12/2017	Réservoir de Moulin Jacquet—BRESSUIRE	ARS	ESA Metolachlore	0,18 µg/l	0,10 µg/l

Les Pesticides retrouvés sur les analyses 2017 (ESA et OXA Metolachlore — Produits de dégradation des Pesticides) sont supérieurs aux limites de qualité fixées par Pesticide (0,10 µg/l par pesticide), mais cette situation ne présente pas de risque pour la santé des usagers au regard de la valeur limite de consommation (510 µg/l), définie en 2013 par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation de l'Environnement et du Travail).

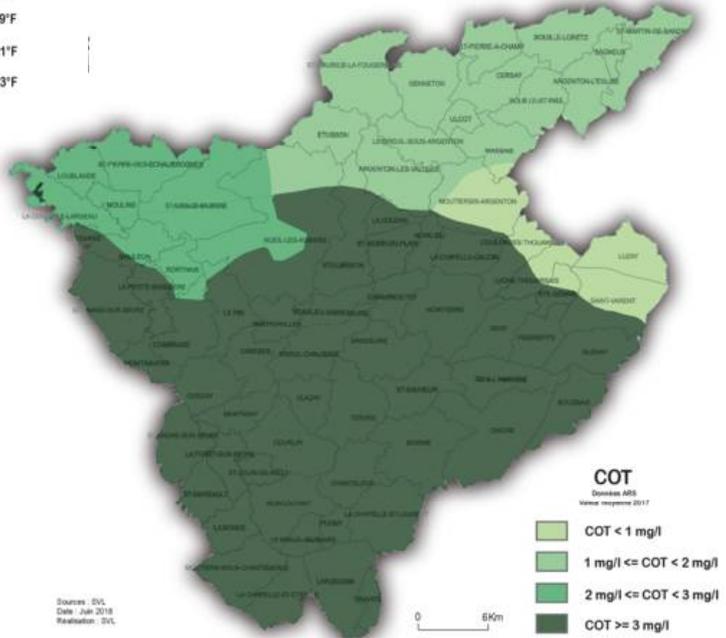


Taux de Nitrates



Dureté de l'Eau

Carbone Organique Total



La Qualité de l'Eau en Détail

Unité de distribution CEBRON

	Unité	Valeur Moyenne	Valeur Mini	Valeur Maxi	Limites de qualité	Références de qualité
pH à 20 °C	Unité pH	8,0	7,5	8,4		6,5 à 9
Conductivité à 20 °C	µS/cm	494	355	574		200 à 1100
Turbidité	NFU	0,14	0,00	0,68		<=2
Dureté TH	°F	17,8	16,0	19,6		Pas agressive
TAC	°F	7,9	6,7	8,7		
Carbone Organique Total	mg/l	3,5	2,2	4,0		<= 2
Aluminium	µg/l	9	0	30		<= 200
Fer	µg/l	6	0	17		<= 200
Manganèse	µg/l	7	1	16		<= 50
Sélénium	µg/l	0	0	0	<= 10	
Plomb	µg/l	3,2	0,6	8,0	<= 10	
Arsenic	µg/l	0,3	0	0,7	<= 10	
Ammoniac	µg/l	0	0	0,1		<= 0,1
Nitrates	mg/l	13	2	33	<= 50	
Fluor	µg/l	160	120	190	<= 1500	
Chlore Libre	mg/l	0,12	0,00	0,65		

- 113 Analyses bactériologiques en 2017
 - Conformité aux limites de qualité = 100,0 %
 - Conformité aux références de qualité = 94,7 %

Commentaires sanitaires de l'ARS sur l'eau distribuée :

Excellente qualité bactériologique (100% des prélèvements conformes aux limites de qualité).

Le dépassement ponctuel de la référence de qualité bactériologique montre la nécessité de mettre en place un suivi régulier des installations (purges régulières, nettoyage des installations, surveillance de la désinfection, ...).

PH de l'eau légèrement alcalin.

Minéralisation de l'eau moyenne, bicarbonatée calcique.

Excellente limpidité de l'eau.

Dureté de l'eau modérée.

Le titre alcalimétrique complet (TAC) maximum de l'eau distribuée sur l'année est faible.

La concentration maximale en carbone organique total a dépassé régulièrement la valeur référence de 2 mg/l ce qui indique une présence de matières organiques et nécessite une adaptation du traitement.

Une présence de manganèse total, inférieure cependant à la valeur maximale de référence fixée à 50 µg/l, a été constatée sur réseau.

Absence de Sélénium.

Moyenne des concentrations en Nitrates assez faible.

Les teneurs moyennes en Fluor sont faibles (<= 0.5 mg/l) et permettent d'envisager des compléments fluorés dans l'alimentation (ex : sel de cuisine fluoré).

Les teneurs moyennes en chlore résiduel libre sur le réseau de distribution sont satisfaisantes.



Unité de distribution LOIRE

	Unité	Valeur Moyenne	Valeur Mini	Valeur Maxi	Limites de qualité	Références de qualité
pH à 20 °C	Unité pH	8,0	7,9	8,1		6,5 à 9
Conductivité à 20 °C	µS/cm	422	365	462		200 à 1100
Turbidité	NFU	0,15	0,00	0,52		<=2
Dureté TH	°F	15,5	14,7	16,5		Pas agressive
TAC	°F	14,0	12,8	15,2		
Carbone Organique Total	mg/l	2,1	2,0	2,2		<= 2
Aluminium	µg/l	0	0	0		<= 200
Fer	µg/l	16	0	34		<= 200
Manganèse	µg/l	1	1	1		<= 50
Sélénium	µg/l	0,6	0,6	0,6	<= 10	
Plomb	µg/l	0,6	0,0	1,2	<= 10	
Arsenic	µg/l	0	0	0	<= 10	
Ammoniac	µg/l	0	0	0		<= 0,1
Nitrates	mg/l	5	2	17	<= 50	
Fluor	µg/l	130	110	140	<= 1500	
Chlore Libre	mg/l	0,28	0,07	0,49		

- 18 Analyses bactériologiques en 2017

Conformité aux limites de qualité = 100,0 %

Conformité aux références de qualité = 100,0 %

Commentaires sanitaires de l'ARS sur l'eau distribuée :

Excellente qualité bactériologique (100% des prélèvements conformes aux limites de qualité).

PH de l'eau légèrement alcalin.

Minéralisation de l'eau moyenne, bicarbonatée calcique.

Excellente limpidité de l'eau.

Dureté de l'eau modérée.

Le titre alcalimétrique complet (TAC) maximum de l'eau distribuée sur l'année est modéré.

La concentration maximale en carbone organique total a dépassé la valeur référence de 2 mg/l ce qui indique une présence de matières organiques et nécessite une adaptation du traitement.

Une présence de manganèse total, inférieure cependant à la valeur maximale de référence fixée à 50 µg/l, a été constatée sur réseau.

Les concentrations moyennes en Sélénium de l'eau sont faibles et inférieures à la limite de qualité fixée à 10 µg/l.

Absence d'arsenic.

Moyenne des concentrations en Nitrates assez faible.

Les teneurs moyennes en Fluor sont faibles (<= 0.5 mg/l) et permettent d'envisager des compléments fluorés dans l'alimentation (ex : sel de cuisine fluoré).

Les teneurs moyennes en chlore résiduel libre sur le réseau de distribution sont satisfaisantes.



Unité de distribution LIGAINÉ

	Unité	Valeur Moyenne	Valeur Mini	Valeur Maxi	Limites de qualité	Références de qualité
pH à 20 °C	Unité pH	7,9	7,6	8,0		6,5 à 9
Conductivité à 20 °C	µS/cm	543	505	620		200 à 1100
Turbidité	NFU	0,04	0,00	0,20		<=2
Dureté TH	°F	21,3	18,7	25,5		Pas agressive
TAC	°F	10,4	8,9	13,7		
Carbone Organique Total	mg/l	0,9	0,7	1,1		<= 2
Aluminium	µg/l	20	15	36		<= 200
Fer	µg/l	3	0	17		<= 200
Manganèse	µg/l	0	0	0		<= 50
Sélénium	µg/l	1,1	1,0	1,2	<= 10	
Plomb	µg/l	1,0	0,8	1,2	<= 10	
Arsenic	µg/l	0	0	0	<= 10	
Ammoniac	µg/l	0	0	0		<= 0,1
Nitrates	mg/l	37	22	44	<= 50	
Fluor	µg/l	170	160	170	<= 1500	
Chlore Libre	mg/l	0,19	0,00	0,49		

- 11 Analyses bactériologiques en 2017

Conformité aux limites de qualité = 100,0 %

Conformité aux références de qualité = 100,0 %

Commentaires sanitaires de l'ARS sur l'eau distribuée :

Excellente qualité bactériologique (100% des prélèvements conformes aux limites de qualité).

PH de l'eau légèrement alcalin.

Minéralisation de l'eau moyenne, bicarbonatée calcique.

Excellente limpidité de l'eau.

Dureté de l'eau modérée.

Le titre alcalimétrique complet (TAC) maximum de l'eau distribuée sur l'année est faible.

Les concentrations moyennes en Sélénium de l'eau sont faibles et inférieures à la limite de qualité fixée à 10 µg/l.

Absence d'arsenic.

Moyenne des concentrations en Nitrates modérée avec des variations conséquentes.

Les teneurs moyennes en Fluor sont faibles (<= 0.5 mg/l) et permettent d'envisager des compléments fluorés dans l'alimentation (ex : sel de cuisine fluoré).

Les teneurs moyennes en chlore résiduel libre sur le réseau de distribution sont satisfaisantes.



Unité de distribution Mélange CEBRON-LIGAINÉ

	Unité	Valeur Moyenne	Valeur Mini	Valeur Maxi	Limites de qualité	Références de qualité
pH à 20 °C	Unité pH	8,0	7,6	8,4		6,5 à 9
Conductivité à 20 °C	µS/cm	510	382	620		200 à 1100
Turbidité	NFU	0,06	0,00	0,33		<=2
Dureté TH	°F	20,0	16,6	25,5		Pas agressive
TAC	°F	9,7	6,9	13,7		
Carbone Organique Total	mg/l	1,6	0,7	3,9		<= 2
Aluminium	µg/l	19	0	37		<= 200
Fer	µg/l	2	0	13		<= 200
Manganèse	µg/l	2	0	12		<= 50
Sélénium	µg/l	0,9	0	1,2	<= 10	
Plomb	µg/l	3,0	0,5	5,4	<= 10	
Arsenic	µg/l	0,1	0	0,7	<= 10	
Ammoniac	µg/l	0	0	0		<= 0,1
Nitrates	mg/l	25	2	44	<= 50	
Fluor	µg/l	160	110	180	<= 1500	
Chlore Libre	mg/l	0,16	0,00	0,75		

- 24 Analyses bactériologiques en 2017

Conformité aux limites de qualité = 100,0 %

Conformité aux références de qualité = 100,0 %

Commentaires sanitaires de l'ARS sur l'eau distribuée :

Excellente qualité bactériologique (100% des prélèvements conformes aux limites de qualité).

PH de l'eau légèrement alcalin.

Minéralisation de l'eau moyenne, bicarbonatée calcique.

Excellente limpidité de l'eau.

Dureté de l'eau modérée.

Le titre alcalimétrique complet (TAC) maximum de l'eau distribuée sur l'année est faible.

La concentration maximale en carbone organique total a dépassé la valeur référence de 2 mg/l ce qui indique une présence de matières organiques et nécessite éventuellement une adaptation du traitement.

Une présence de manganèse total, inférieure cependant à la valeur maximale de référence fixée à 50 µg/l, a été constatée sur réseau.

Les concentrations moyennes en Sélénium de l'eau sont faibles et inférieures à la limite de qualité fixée à 10 µg/l.

Moyenne des concentrations en Nitrates modérée.

Variations conséquentes des concentrations en nitrates.

Les teneurs moyennes en Fluor sont faibles (<= 0,5 mg/l) et permettent d'envisager des compléments fluorés dans l'alimentation (ex : sel de cuisine fluoré).

Les teneurs moyennes en chlore résiduel libre sur le réseau de distribution sont satisfaisantes.

La valeur maximale en chlore libre est trop élevée (> 0,5 mg/l).





Service assainisseur :
Délégation Départementale des Deux-Sèvres
Pôle Santé Publique et Environnementale
ARS-DDTS-SANTE-ENVIRONNEMENT@deux-sevres.fr

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2017

Syndicat du
VAL DE LOIRE
Population desservie : 81 217 habitants

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine qui relève de la compétence de l'Etat, est exercé par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et plus particulièrement par le Pôle Santé Publique et Environnementale de la délégation départementale des Deux-Sèvres. Les prélèvements ont été réalisés par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé.

Présentation de l'Unité de Distribution d'eau (UDI) :

Une unité de distribution est une zone géographique desservie par une qualité d'eau homogène et gérée par un seul maître d'ouvrage. Il y a quatre UDI au niveau du syndicat du Val de Loire : Val de Loire Montjean (UDI A), Val de Loire Taizé Cébron (UDI B), Val de Loire Taizé (UDI C), Val de Loire Cébron (UDI D).

La distribution d'eau est assurée par Veolia – Compagnie Générale des Eaux.

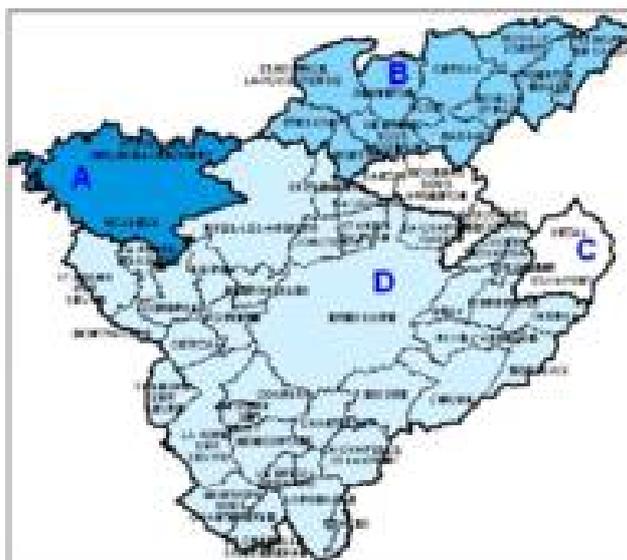
Origine de l'eau :

UDI A : L'eau provient d'un mélange issu des usines de production de Montjean-sur-Loire et du Thourel qui prélèvent l'eau dans la nappe alluviale de la Loire.

UDI B : Alimentée par un mélange d'eau de l'usine de production de Taizé (Syndicat d'Eau du Val du Thouet : SEVT) et usine de production du Cébron (Commune de Louin).

UDI C : Alimentée par l'usine de production de Taizé (SEVT).

UDI D : Alimentée par l'usine de production du Cébron.



Protection des ressources : Les captages alimentant la collectivité bénéficient de périmètres de protection réglementaires.

Traitement : L'eau bénéficie avant d'être distribuée à la population, de traitements complets de potabilisation notamment les pesticides sur les différentes usines de traitements. L'usine de Taizé traite en plus les nitrates et l'eau y bénéficie d'une décarbonatation.

Contrôle : Sur l'année 2017, 152 analyses (3267 paramètres recherchés) ont été réalisées sur l'eau distribuée conformément aux modalités du code de la santé publique relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

ARS – Délégation départementale des Deux-Sèvres
6, rue de Fabrevois - CS 18 537 - 79025 NIORT CEDEX
Standard : 05 49 42 30 50
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES Moyennes 2017	UDI A	UDI B	UDI C	UDI D	Valeurs limites de qualité
TURBIDITE (en NFU)	0.15	0.06	0.04	0.14	2
DURETE (TH en °F)	15.5	20.0	21.3	17.8	
FLUOR (en µg/l)	130	160	170	160	1500 µg/l
NITRATES (en mg/l)	5.4	25.6	37.3	13.0	50 mg/l

- Bactériologie** > Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins de contamination fécale, ont présenté une excellente qualité pour l'ensemble des analyses (100% de conformité aux normes).
- Turbidité** > La turbidité caractérise la transparence de l'eau. En 2017, aucun dépassement de la référence de qualité n'a été observé.
- Dureté** > La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. L'eau distribuée est relativement douce.
- Fluor** > Le fluor est bénéfique à doses modérées (entre 500 et 1500 µg/l dans l'eau de consommation) pour la prévention des caries dentaires. Les eaux alimentant le syndicat en renferment de faibles quantités et des apports complémentaires par des comprimés, après avis médical, ou par du sel fluoré peuvent être conseillés.
- Nitrates** > Les nitrates sont des produits fertilisants utilisés pour la croissance des plantes. La totalité des mesures est inférieure à la valeur limite de qualité réglementaire.
- Pesticides** > Les pesticides (désherbants, fongicides et insecticides) sont utilisés pour le traitement des cultures, des jardins, des voiries, etc... Les recherches effectuées en 2017 à la sortie des réservoirs et des usines sont restées inférieures aux valeurs limites de qualité admises en distribution pour les UDI A et C. Des dépassements de la limite de qualité concernant une molécule, sur les 147 recherches, ont été relevés sur les UDI B et D. Cette situation ne présente pas de risque pour la santé des usagers au regard de la valeur limite de consommation (510 µg/l) définie en 2013 par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail). Des travaux et recherches sont engagés par les syndicats d'eau pour répondre aux exigences réglementaires et abaisser les valeurs résiduelles contenues dans les eaux distribuées.
- Plomb** > Aucun branchement public en plomb n'a été répertorié sur le service d'eau au dernier recensement, fin 2017.

Avis Sanitaire : Eau de bonne qualité

Conseils et recommandations pour consommer une eau de qualité :

- > Lorsque vous vous absentez de votre domicile pendant plusieurs jours, il y a un éventuel risque de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée dans les canalisations. Il est recommandé de laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires.
- > Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, vous pouvez conserver l'eau au frais quelques heures avant de la consommer.
- > Si vos canalisations et branchements privés sont en plomb il est fortement conseillé de les remplacer. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il faut la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou tirer une chasse d'eau. Ceci réduit les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- > Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable. Tout ouvrage privé (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doit être déclaré en mairie. Il ne doit en aucun cas être connecté sur le réseau intérieur d'eau potable.

Pour plus d'informations... Veuillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé
 Sur le site <http://www.nouvelle-aquitaine.ars.santé.fr/qualite-de-l-eau-et-le-reseau>

Les Indicateurs de Performance

Délai maximal d'ouverture d'un branchement

Le délai maximal d'ouverture d'un branchement pour les nouveaux abonnés est de 24 heures ouvrées. Pour 2017, le taux de respect de délai maximal est de **100.0 %**



Indice de connaissance de gestion patrimoniale du réseau

	Points maxi	Réponse	Total SVL
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	OUI	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	OUI	5
Inventaire des réseaux (diamètre, matériau)	15	99 %	15
Inventaire des réseaux (date de pose)	15	99 %	15
Localisation et description des ouvrages annexes	10	OUI	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	OUI	10
Localisation des branchements	10	NON	0
Inventaire caractéristiques compteur	10	OUI	10
Inventaire secteurs de recherches de pertes d'eau	10	OUI	10
Localisation des autres interventions	10	OUI	10
Plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	OUI	10
Modélisation des réseaux	5	OUI	5
TOTAL	120		110



Volume de service

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution. Il s'agit, par exemple, des nettoyages de réservoirs, des purges de réseau, des désinfections après travaux, etc.

Pour 2017, le volume de service est de **29.566 m3**, détaillé comme suit :

- Essais de Poteaux Incendie = 6.620 m3.
- Nettoyage des réservoirs = 4.131 m3.
- Désinfection après travaux = 4.933 m3.
- Purge des conduites = 2.500 m3.
- Purges exceptionnelles = 0 m3.
- Analyseurs de chlore = 11.200 m3.

Le rendement primaire du réseau de distribution

Il s'agit du rendement issu directement des relevés de compteurs (production, achats et abonnés) :

$$\text{Rendement Primaire} = \text{Volume facturé} / \text{Volume mis en distribution} * 100$$

$$\text{Rendement Primaire 2017} = 5\,566\,268 / 6\,293\,881 * 100 = \underline{\underline{88,4 \%}}$$

Le rendement net du réseau de distribution

Pour le rendement net, on intègre en plus, les volumes autorisés non facturés (aucun sur le SVL) et les volumes d'eaux de service = 29.566 m3 en 2017 pour le SVL :

$$\text{Rendement Net} = (\text{Volume facturé} + \text{Volume de service}) / \text{Volume mis en distribution} * 100$$

$$\text{Rendement Net 2017} = (5\,566\,268 + 29\,566) / 6\,293\,881 * 100 = \underline{\underline{88,9 \%}}$$

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement Primaire	89,3 %	85,9 %	86,3 %	85,8 %	88,4 %
Rendement Net	89,7 %	86,6 %	86,8 %	86,5 %	88,9 %



Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indice permet de connaître les volumes non facturés sur le réseau (fuites, besoin pour la défense incendie, eau de service...) ramenés à la longueur du réseau.

$$ILVNC = (\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume facturé}) / (365 * \text{Longueur du réseau})$$

$$ILVNC = (6\,293\,881 - 5\,566\,268) / (365 * 2\,492) = \underline{\underline{0,80 \text{ m}^3/\text{jour}/\text{km}}}$$

Indice Linéaire de pertes en réseau :

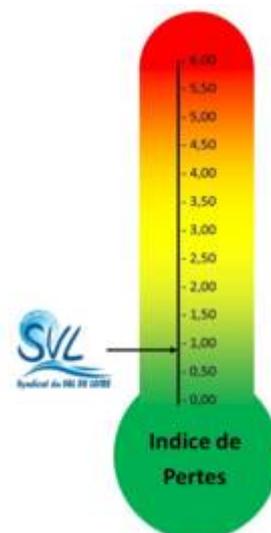
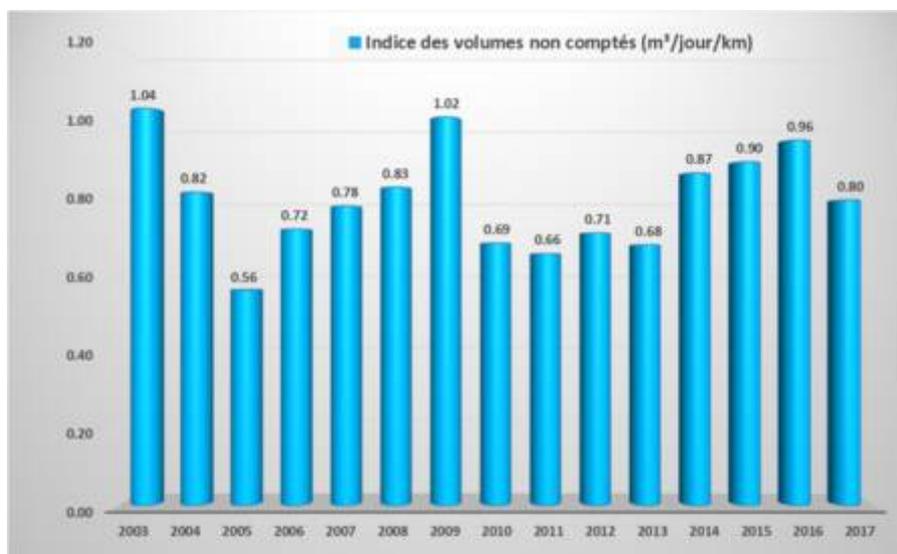
Cet indice permet de connaître les pertes en eau ramenées à la longueur du réseau, puisque par rapport à l'indice précédent, les volumes d'eaux de service sont intégrés.

$$ILP = (\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume facturé} - \text{Eau de Service}) / (365 * \text{Longueur du réseau})$$

$$ILP = (6\,293\,881 - 5\,566\,268 - 29\,566) / (365 * 2\,492) = \underline{\underline{0,77 \text{ m}^3/\text{jour}/\text{km}}}$$

Le tableau ci-après permet de définir si l'indice de pertes est correct, en fonction de la densité d'abonnés. Le réseau du SVL a une densité de 15,4 abonnés par kilomètre et est donc considéré comme rural.

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /jour/km)	0,68	0,87	0,90	0,96	0,80
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /jour/km)	0,66	0,83	0,87	0,91	0,77



Taux de renouvellement des conduites

Le taux de renouvellement est la moyenne du renouvellement effectué au cours des cinq dernières années, ramené à la longueur totale du réseau du SVL.

	2013	2014	2015	2016	2017
Longueur de conduites renouvelées	10,10 km	15,43 km	13,42 km	18,59 km	12,95 km
Taux de renouvellement des canalisations sur 5 ans	0,57 %, soit 175 ans				
Montant annuel dépensé pour le renouvellement	1,43 M€	1,69 M€	1,97 M€	3,20 M€	1,93 M€
Taux de renouvellement du patrimoine en valeur	Avec un patrimoine « réseau » estimé à 316 M€, 0,65 %, soit 155 ans				

Taux de renouvellement des compteurs des abonnés

	2013	2014	2015	2016	2017
Compteurs renouvelés	2 868	2 307	1 328	2 253	2 909
Taux de renouvellement du parc compteurs	6,02 %, soit 16 ans				

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

	Ligaine	Loire	Cébron	TOTAL
Pourcentage d'eau alimentant le SVL	13 %	38 %	49 %	72,8/100
Indice d'avancement de la protection de la ressource	100/100	80/100	60/100	

Taux d'occurrence des interruptions de service et taux de réclamation

	2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'interruptions de service non programmées (pour 1.000 abonnés)	4,07	3,92	3,05	2,09	4,97
Taux de réclamation (pour 1.000 abonnés)	0,05	0,13	0,08	4,52	0,51



Les Données 2017 par commune

Canton de Bressuire

COMMUNES	Habitants	Abonnés	Conso Ordinaire	Moyenne / abonné	Conso Industrielle	Conso Totale
BEAULIEU SS BRESSUIRE	923	364	37 938	104	0	37 938
BOISME	1 217	567	66 224	117	0	66 224
BRESSUIRE	11 528	5 935	516 032	87	172 101	688 133
BREUIL CHAUSSEE	1 047	444	64 616	146	0	64 616
CHAMBROUTET	471	220	25 407	115	0	25 407
CHICHE	1 703	808	93 665	116	0	93 665
CLAZAY	668	263	28 818	110	0	28 818
FAYE L'ABESSE	1 063	495	66 917	135	0	66 917
GEAY	337	176	20 807	118	0	20 807
NOIRLIEU	300	156	23 383	150	0	23 383
NOIRTERRE	960	410	45 698	111	0	45 698
SAINT SAUVEUR	1 583	701	69 437	99	0	69 437
TERVES	2 801	1 049	120 753	115	9 634	130 387
TOTAL CANTON	24 601	11 588	1 179 695	102	181 735	1 361 430

Canton de Cerizay

COMMUNES	Habitants	Abonnés	Conso Ordinaire	Moyenne / abonné	Conso Industrielle	Conso Totale
BRETIGNOLLES	648	265	28 031	106	0	28 031
CERIZAY	4 865	2 266	192 868	85	24 100	216 968
CHANTELOUP	1 031	404	40 023	99	0	40 023
CIRIERES	1 010	400	42 535	106	0	42 535
CLESSE	0	1	253	253	0	253
COMBRAND	1 223	537	49 365	92	0	49 365
COURLAY	2 531	1 081	100 292	93	0	100 292
LA CHAPELLE ST ETIENNE	327	177	29 124	165	0	29 124
LA CHAPELLE ST LAURENT	1 987	970	102 395	106	0	102 395
LA FORET SUR SEVRE	763	395	34 538	87	0	34 538
LA RONDE	441	188	19 218	102	0	19 218
LARGEASSE	738	356	56 961	160	0	56 961
LE BREUIL BERNARD	518	235	29 332	125	0	29 332
LE PIN	1 071	479	72 430	151	0	72 430
MONCOUTANT	3 276	1 544	142 024	92	244 223	386 247
MONTIGNY	620	247	23 338	94	0	23 338
MONTRAVERS	378	166	21 534	130	0	21 534
MOUTIERS SS CHANTEMERLE	627	331	45 436	137	0	45 436
PUGNY	237	103	12 052	117	0	12 052
ST ANDRE SUR SEVRE	651	310	34 477	111	0	34 477
ST JOUIN DE MILLY	194	84	10 609	126	0	10 609
ST MARSAULT	535	231	28 666	124	0	28 666
TRAYES	144	56	22 097	394	0	22 097
TOTAL CANTON	23 815	10 826	1 137 598	105	268 323	1 405 921



Canton de Mauléon

COMMUNES	Habitants	Abonnés	Conso Ordinaire	Moyenne / abonné	Conso Industrielle	Conso Totale
ARGENTON LES VALLEES	1 675	864	103 280	120	0	103 280
ETUSSON	350	158	18 264	115	0	18 264
GENNETON	337	166	23 039	138	0	23 039
LA CHAPELLE GAUDIN	244	127	18 182	143	0	18 182
LA CHAPELLE LARGEAU	1 061	364	40 980	113	0	40 980
LA COUDRE	248	102	12 222	120	0	12 222
LA PETITE BOISSIERE	664	258	34 439	133	0	34 439
LE BREUIL SS ARGENTON	491	226	24 056	106	0	24 056
LE TEMPLE	466	195	17 254	88	0	17 254
LOUBLANDE	952	376	38 616	103	0	38 616
MAULEON	3 333	1 496	148 709	99	0	148 709
MOULINS	714	295	34 732	118	0	34 732
MOUTIERS SS ARGENTON	618	312	46 697	150	0	46 697
NUEIL-LES-AUBIERS	5 730	2 386	262 515	110	514 199	776 714
RORTHAIS	772	320	40 980	128	29 903	70 883
ST AMAND SUR SEVRE	1 392	600	65 259	109	0	65 259
ST AUBIN DE BAUBIGNE	1 404	597	95 604	160	0	95 604
ST AUBIN DU PLAIN	584	253	37 071	147	0	37 071
ST CLEMENTIN	527	257	30 512	119	0	30 512
ST MAURICE LA FOUGEREUSE	554	260	41 108	158	0	41 108
ST PIERRE DES ECH.	1 413	600	72 801	121	0	72 801
ULCOT	59	31	6 637	214	0	6 637
VOULTEGON	603	248	61 804	249	0	61 804
TOTAL CANTON	24 191	10 491	1 274 491	121	544 102	1 818 593

Canton du Val du Thouet

COMMUNES	Habitants	Abonnés	Conso Ordinaire	Moyenne / abonné	Conso Industrielle	Conso Totale
ARGENTON L'EGLISE	1 438	696	56 299	81	0	56 299
BAGNEUX	232	114	12 460	109	0	12 460
BOUILLE LORETZ	1 072	517	52 029	101	0	52 029
BOUILLE ST PAUL	472	193	27 912	144	0	27 912
BOUSSAIS	462	217	21 771	100	0	21 771
CERSAY	716	405	56 835	140	0	56 835
COULONGES THOUARSAIS	454	221	29 340	132	0	29 340
GLENAY	581	268	22 699	85	0	22 699
LUCHE THOUARSAIS	511	214	28 499	133	7 367	35 866
LUZAY	621	298	30 138	101	0	30 138
MASSAIS	617	303	56 064	185	0	56 064
MAUZE THOUARSAIS	0	5	335	67	0	335
PIERREFITTE	353	144	22 635	157	0	22 635
SAINT VARENT	2 510	1 167	101 612	87	322 663	424 275
SAINTE GEMME	403	173	13 320	77	0	13 320
ST MARTIN DE SANZAY	1 052	512	51 600	101	0	51 600
ST PIERRE A CHAMP	307	147	26 763	182	0	26 763
TOTAL CANTON	11 801	5 594	610 311	109	330 030	940 341

4

Les Indicateurs Financiers



Les modalités de tarification de l'eau potable

ATTENTION : La facture d'eau potable reçue par l'utilisateur peut regrouper trois éléments dont un seul est maîtrisé par le Syndicat du Val de Loire :

- 1 – **L'eau potable** dont le détail est expliqué ci-après, contrôlé par le SVL et encaissé par VEOLIA pour le compte du Syndicat.
- 2 – **La redevance d'assainissement** liée au volume d'eaux usées, collectées et épurées. Elle est fixée et encaissée par la collectivité ayant la compétence assainissement.
- 3 – **Les redevances « pollution domestique » et « modernisation des réseaux de collecte »** versées à l'Agence de l'Eau pour subventionner des actions en faveur de la protection de la ressource.

Toutes les informations et les commentaires ci-après ne concernent donc que l'eau potable.



La tarification de l'eau du Syndicat est basée sur 2 éléments :

- 1 – **Une part fixe** qui correspond à l'abonnement : c'est la part à payer du seul fait d'être raccordé au réseau. Elle couvre les frais fixes : relevé de compteurs, facturation, entretien du réseau, etc...
- 2 – **Une part liée à la consommation** avec un prix au m³ multiplié par le nombre de m³ consommé dans l'année.

La facturation de l'eau potable

Les compteurs ne sont relevés qu'une seule fois dans l'année.

L'abonné reçoit 2 factures par an :

- La facture de milieu d'année comprend donc l'abonnement du 2ème semestre + 50 % du volume consommé l'année précédente (facture d'acompte).
- La facture de fin d'année comprend l'abonnement du 1er semestre de l'année suivante + le volume consommé au cours de l'année, déduction faite des volumes payés en acompte en milieu d'année (facture de solde).



Tableau de détail des factures :

Description	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€/m³)	Montant (€ HT)	Taxe de TVA (%)	Total général (€ TTC)
Installation de Frais (IWF)					
Abonnement			30,00	5,50	31,50
Total Installation de Frais (IWF)			30,00	5,50	31,50
Collecte et/ou traitement des eaux usées (Aggcliff)					
Abonnement			30,75	6,00	32,25
Régularisation abonnement 1er semestre 2016			5,41	0,00	5,41
Abonnement consommation	20	1,4000	28,00	0,00	28,00
Total Collecte et/ou traitement des eaux usées (Aggcliff)			64,16	0,00	64,16
Organismes publics (Agence de l'Eau)					
Abonnement			4,00	0,00	4,00
Abonnement consommation	20	0,3000	6,00	0,00	6,00
Total Organismes publics (Agence de l'Eau)			10,00	0,00	10,00
Total général			114,16	6,50	121,66
Total TTC (IWF)					31,50
Montant HT (IWF) TTC (IWF) TTC (IWF)					31,50
Montant HT (IWF) TTC (IWF) TTC (IWF)					31,50
Montant payé					31,50



Les Tarifs du service de l'EAU POTABLE

Les tarifs du service EAU POTABLE sont votés chaque année par le Comité Syndical. Les dates des délibérations fixant ceux-ci sont les 14 Décembre 2016, et 6 Décembre 2017.

Tarifs des abonnements par semestre

	Tarif 2017 HT	Tarif 2018 HT
- Abonnement ordinaire :	38,00 € / semestre	38,00 € / 1er semestre 35,00 / 2ème semestre
- Abonnement secondaire :	28,50 € / semestre	28,50 € / semestre
- Abonnement pour compteur desservant n locaux :	n * abonnement principal	n * abonnement principal
- Abonnement borne de puisage :	123,30 € / semestre	125,00 € / semestre
- Abonnement industriel :	1.094,00 €/semestre	1.094,00 €/semestre

Tarifs des consommations au m3

	Tarif 2017 HT	Tarif 2018 HT
- Consommation tarif ordinaire :	1,01 €/m ³	1,01 €/m ³
- Consommation tarif industriel :	0,83 €/m ³	0,83 €/m ³
- Ventes en gros :	1,35 €/m ³	1,35 €/m ³

Tarifs de gestion clientèle

	Tarif 2017 HT	Tarif 2018 HT
- Frais d'accès au service :	40,00 €	40,00 €
- Pénalité de retard pour les nouveaux abonnés (entrants) :		
✦ J + 14 : rappel unique	12,00 €	12,00 €
✦ + 10 Jours : ordre de fermeture		
- Pénalité de retard pour les clients ordinaires :		
✦ J + 21 : 1 ^{er} rappel	3,00 €	3,00 €
✦ + 14 jours : avis de prochaine coupure	12,00 €	12,00 €
✦ + 10 Jours : ordre de fermeture		
- Pénalité de retard pour les clients communaux et administrations :		
✦ J + 58 : rappel unique	12,00 €	12,00 €
✦ + 10 Jours : ordre de fermeture		
- Pénalité de retard pour les arrêts de compte (sortants) :		
✦ J + 21 : rappel unique	12,00 €	12,00 €
✦ + 10 Jours : contentieux		
- Frais de fermeture ou d'ouverture de branchement, frais de déplacement :	53,00 €	53,00 €



La Facture Annuelle type pour 120 m³

Cette facture regroupe les 2 abonnements semestriels et une consommation de 120m³.

Désignation	Facture 2017	Facture 2018	% 18/17
Abonnement ordinaire : 	76,00 €	73,00 €	- 3,9 %
Consommation - 120 m ³ : 	121,20 €	121,20 €	0,0 %
Redevance Pollution Domestique - 120 m ³ 	36,00 €	36,00 €	0,0 %
TOTAL HT	233,20 €	230,20 €	
 TVA 5,5 %	12,83 €	12,66 €	
TOTAL TTC	246,03 €	242,86 €	- 1,3 %
Prix moyen TTC au m ³	2,050 €	2,024 €	

	2014	2015	2016	2017	2018
Part SVL	206,50 €	207,70 €	197,20 €	197,20 €	194,20 €
Taxes et TVA	50,60 €	50,67 €	48,83 €	48,83 €	48,66 €
Facture TTC – 120 m ³	257,10 €	258,37 €	246,03 €	246,03 €	242,86 €
Prix TTC au m ³ pour une consommation de 120m ³	2,14 €	2,15 €	2,05 €	2,05 €	2,02 €

Depuis 2014, la facture d'eau de 120 m³ a baissé de 5,5 %, contre une inflation de 2,4 % sur la même période

Soit une baisse de 7,9 % à euros constants



Prix TTC du m³ d'eau potable pour une consommation de 120m³/an

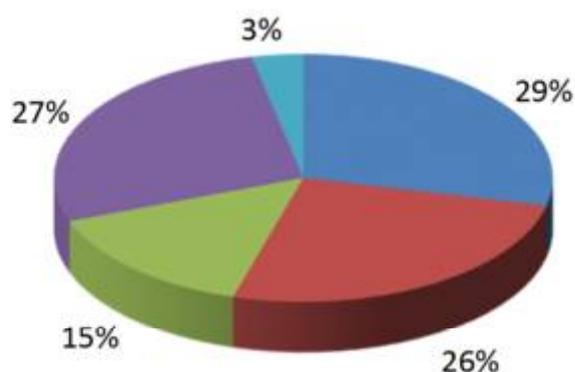




Le Budget de Fonctionnement du SVL

	CA 2016	CA 2017
Produits des ventes d'eau	7.837.489 €	8.152.409 €
Participations aux Travaux	242.441 €	368.090 €
Prestations de services	167.200 €	247.543 €
Frais de relance et pénalités	90.158 €	95.979 €
Quote-part de subventions	91.434 €	97.825 €
Autres produits	123.930 €	111.110 €
Total des recettes de fonctionnement	8.552.652 €	9.072.956 €
Coût des achats d'eau	2.105.848 €	2.332.610 €
Prestations de services	324.225 €	395.311 €
Frais Généraux du Syndicat	188.264 €	185.060 €
Exploitation du service d'eau	2.340.834 €	2.385.844 €
Intérêts d'emprunts	333.909 €	375.668 €
Amortissements	1.594.491 €	1.682.175 €
Autres Charges	188.284 €	267.692 €
Total des dépenses de fonctionnement	7.075.855 €	7.624.360 €
Résultat de fonctionnement de l'année	+ 1.476.797 €	+ 1.448.596 €

Une facture d'eau potable de 100 € permet de financer les postes suivants :



- Achats d'eau
- Exploitation du service d'eau
- Remboursement emprunts
- Autofinancement des travaux
- Frais de fonctionnement du SVL



Les impayés sur les factures d'eau

Dans le cadre de la Délégation de Service Public, VEOLIA est chargée de la facturation et du recouvrement des sommes auprès des abonnés.

Si, après les 3 relances prévues dans la DSP, VEOLIA n'a pas réussi à encaisser les sommes dues, la créance est transmise au SVL. Ce dernier émet alors un Titre de Recettes, et le recouvrement final est alors effectué par les services du Trésor Public de Bressuire.

Pour calculer le taux d'impayés de 2017, il faut regarder les factures de 2016, restant impayées au 31 Décembre 2017 pour la part EAU POTABLE (Abonnements + Consommations).

- Montant HT des factures 2016 restant impayées au 31/12/2017 = 55.007 €.
- Recettes 2016 HT du SVL = 7.837.489 €
- Taux d'impayés 2017 = $55.007 / 7.837.489 \text{ €} = \underline{\underline{0,70 \text{ %}}}$

	2014	2015	2016	2017
Taux d'impayés sur les factures d'eau	0,28 %	0,48 %	0,83 %	0,70 %

Les rabais fuites

Depuis 1998, un système de mutualisation a été mis en place au SVL pour aider les abonnés victimes de fuites non détectables après compteur à s'acquitter de leur facture.

Ce dispositif a été adapté pour s'inscrire dans la Loi Warsmann de 2012, qui plafonne les factures d'eau suite à une fuite d'eau pour les locaux d'habitation.

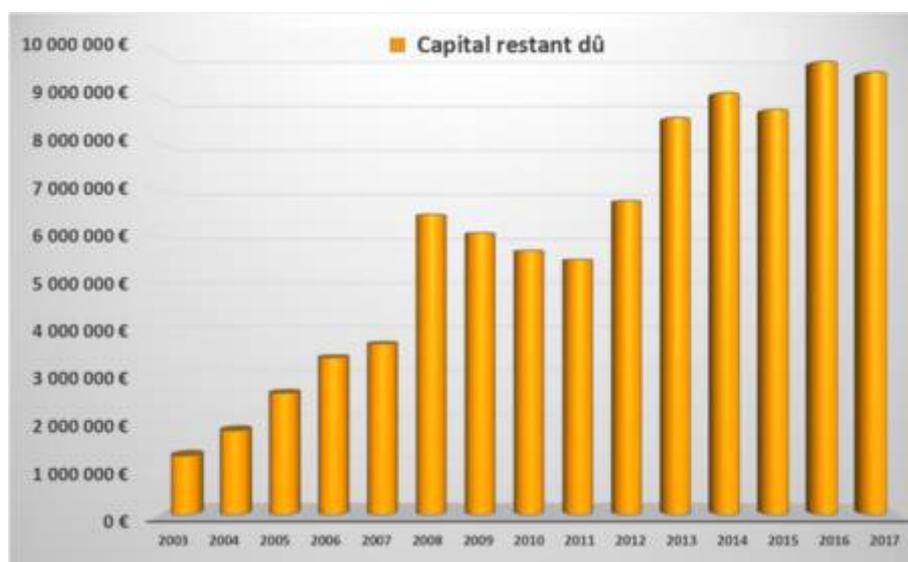
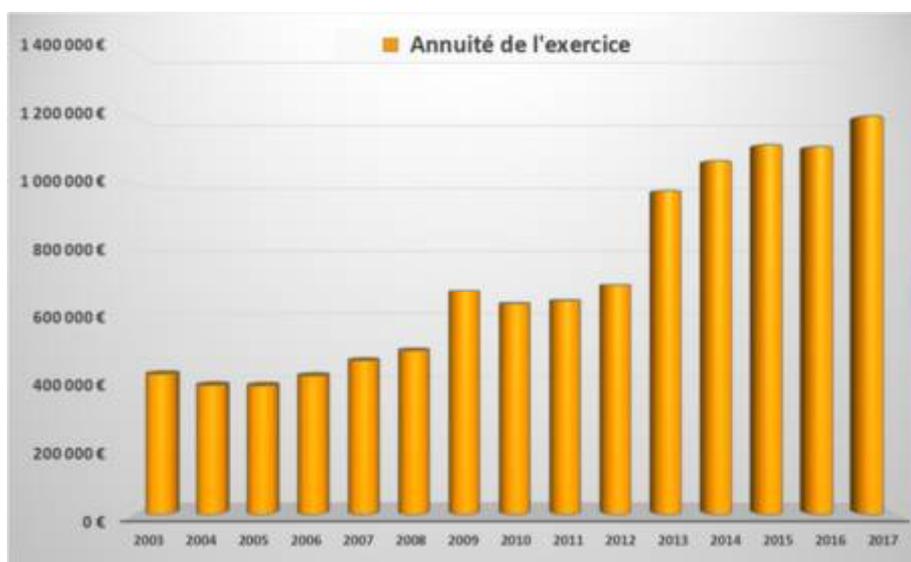


	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de rabais accordés	39	116	81	74	101
Nombre de m3 bénéficiant du rabais fuites	25.170 m ³	39.207 m ³	32.123 m ³	29.004 m ³	44.053 m ³
Coût total du rabais pour le SVL	21.800 €	40.383 €	33.372 €	30.571 €	44.342 €



Les emprunts

	2013	2014	2015	2016	2017
Annuité d'emprunt	976 k€	1.066 k€	1.114 k€	1.109 k€	1.200 k€
Montant des emprunts contractés dans l'année	2.400 k€	1.150 k€	400 k€	1.800 k€	600 k€
Capital restant dû au 31 décembre	8.542 k€	9.075 k€	8.718 k€	9.743 k€	9.516 k€



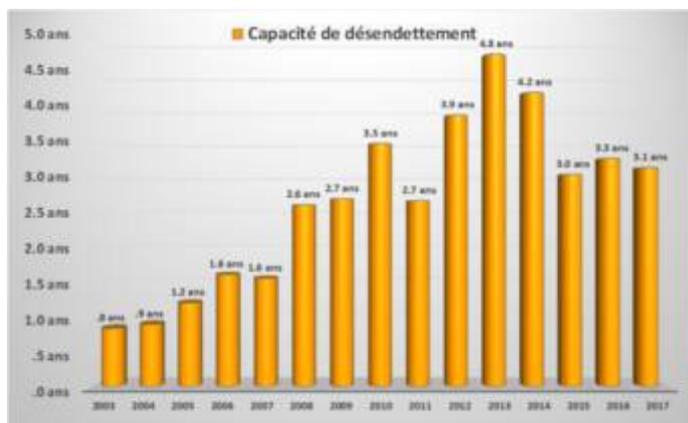
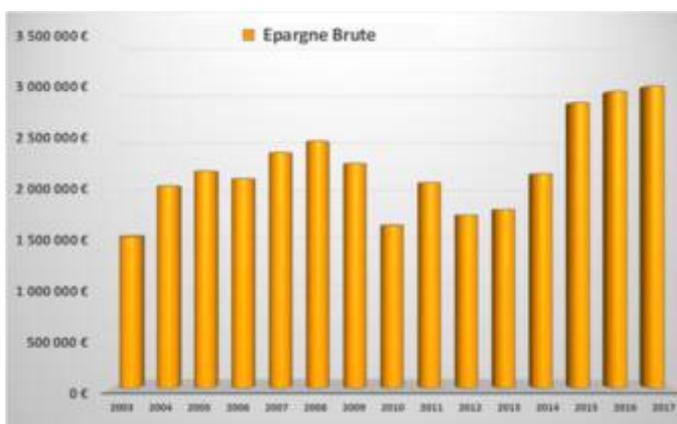


Les ratios financiers

	2013	2014	2015	2016	2017
Epargne Brute	1.793 k€	2.153 k€	2.867 k€	2.980 k€	3.033 k€
Durée d'extinction de la dette	4,8 ans	4,2 ans	3,0 ans	3,3 ans	3,1 ans
Epargne Nette	1.171 k€	1.451 k€	2.116 k€	2.205 k€	2.209 k€

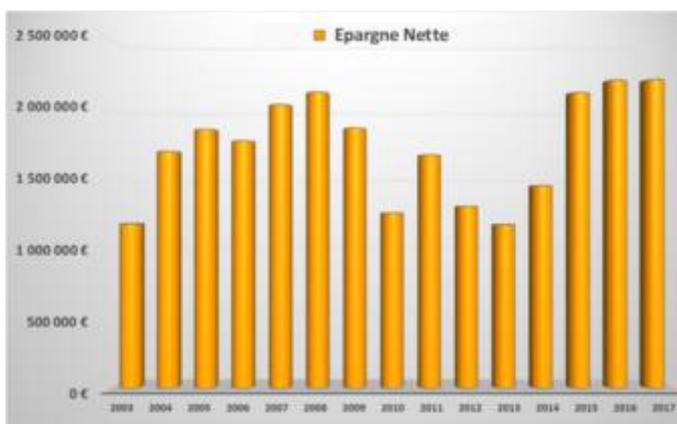
L'épargne brute, appelée aussi «capacité d'autofinancement» (CAF) correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent de liquidités récurrentes permet de :

- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou une partie de l'investissement.



La Capacité de désendettement permet de mesurer la durée d'extinction de la dette de la collectivité. Il s'agit du capital restant dû, divisé par l'Epargne Brute. Ce ratio permet de savoir le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du capital en y consacrant toute l'Epargne Brute. Il représente la solvabilité réelle de la collectivité.

L'Epargne Nette est calculée à partir de l'Epargne Brute, diminuée du remboursement du capital des emprunts. Elle mesure l'épargne disponible pour les investissements après le remboursement de la dette.





Les Investissements

Le programme de travaux 2017

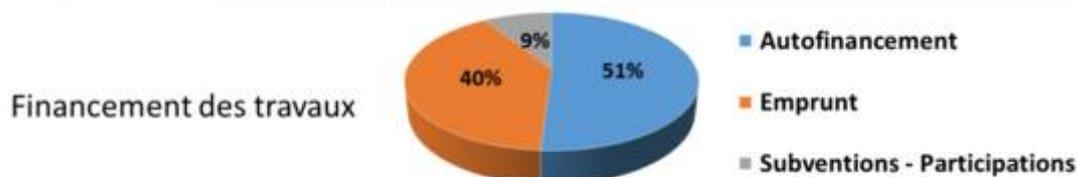
Opération	Montant HT
Lotissements 2017	200.000 €
Renouvellement Urbain 2017	700.000 €
Renouvellement Rural 2017	400.000 €
Desserte d'écartes 2017	60.000 €
Renouvellement Canalisations Saint Varentais (Programme Agence de l'Eau)	1.500.000 €
Aménagement extérieur Moulin Jacquet	50.000 €
Mise en place compteurs de sectorisation	500.000 €
Travaux divers 2016	100.000 €

Le programme pluriannuel de travaux

Opération	Planning	Montant HT
Etude patrimoniale	2014-2017	200.000 €
Renouvellement canalisation la Butte - Sanzay Ø 350mm	2017-2018	3.700.000 €
Nouvelle bache et station de pompage la Butte	2018-2020	1.200.000 €
Renouvellement Saint Varentais (Agence de l'Eau)	2017-2018	1.800.000 €
Renouvellement Canalisations St Amand-le Temple	2019-2020	600.000 €
Renouvellement Canalisation Montigny – Cirières Ø 400mm	2019	900.000 €
Renouvellement Canalisation Cirières – Combrand Ø400mm	2019-2020	1.500.000 €

Les investissements passés

	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Etudes (20)	14 k€	146 k€	66 k€	63 k€	105 k€	394 k€
Equipements (21)	19 k€	34 k€	25 k€	185 k€	31 k€	294 k€
Travaux (23)	3.689 k€	2.231 k€	2.455 k€	3.667 k€	3.273 k€	15.315 k€
Total Dépenses d'Equipement	3.722 k€	2.411 k€	2.546 k€	3.915 k€	3.409 k€	16.003 k€
Emprunt annuel	2.400 k€	1.150 k€	400 k€	1.800 k€	600 k€	6.350 k€
Subventions - Participations	434 k€	148 k€	298 k€	205 k€	398 k€	1.483 k€





Le SVL Solidaire



Le Fonds de Solidarité Eau

Depuis plusieurs années, le Syndicat du Val de Loire participe financièrement au Fonds de Solidarité EAU, géré par le Conseil Départemental des Deux Sèvres.

Celui-ci vient en aide aux personnes en grande difficulté à s'acquitter de leur facture d'eau.

La somme allouée, par les élus, au titre de l'année 2017 s'est élevée à 15.400 €, soit 0,2 % des ventes d'eau.

La Coopération Internationale

Depuis le 27 janvier 2005, la loi "Oudin-Santini" permet aux collectivités locales et aux agences de l'eau, d'affecter jusqu'à 1% de leur budget à des actions de coopération et de solidarité internationale.

Au niveau du SVL, le Comité Syndical a décidé d'affecter 0,2 % du montant des ventes d'eau au financement d'actions de coopération internationale liées à l'eau, soit 15.400 € pour l'année 2017.

Les projets financés par le SVL pour l'année 2017, ont été les suivants :

- ◆ Extension du réseau d'eau potable dans le quartier de Kpodzi-N'tifafakélé à Kpalimé, au Togo – Amitiés Bressuire – Kpalimé (Bressuire) : Participation du SVL pour 3.500 €.
- ◆ Réalisation de puits dans les villages de Temedja au Togo – Comité de Jumelages du Saint Varentais Section Togo (Saint Varent) : Participation du SVL pour 3.500 €.
- ◆ Extension de l'adduction d'eau des villages d'Ambohitsoa à Madagascar - Solidarité, Entraide et Fraternité Franco Malgache (Bressuire) : Participation du SVL pour 3.500 €.
- ◆ Adduction en eau potable de deux écoles à Charikar et Djalalabad en Afghanistan – Solidarités Sans Frontières (Courlay) : Participation du SVL pour 3.500 €.



COMBIEN COÛTENT LES AIDES FINANCIÈRES ?

Les aides financières sont financées par le budget de l'Union européenne, les collectivités locales et les entreprises. Elles sont destinées à soutenir les agriculteurs et les exploitants agricoles. Elles sont destinées à soutenir les agriculteurs et les exploitants agricoles. Elles sont destinées à soutenir les agriculteurs et les exploitants agricoles.

recettes / redevances

Malgré une aide de 7 milliards de francs pour 100 € de redevances en 2017, il faut encore augmenter les recettes de 100 €.



À QUOI SERVENT LES AIDES FINANCIÈRES ?

Les aides financières sont destinées à soutenir les agriculteurs et les exploitants agricoles. Elles sont destinées à soutenir les agriculteurs et les exploitants agricoles. Elles sont destinées à soutenir les agriculteurs et les exploitants agricoles.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la production des produits en 2017 ? 100 € d'aides en 2017.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2017

Pour améliorer les capacités de pollution

- Financer des installations fixes ou mobiles de traitement des effluents domestiques.
- Financer des systèmes automatisés de dosage d'effluents en eau d'assainissement pour les communes.
- Financer de tels systèmes de traitement pour les communes de moins de 10 habitants sans les agglomérations.

Pour améliorer l'assainissement

- Financer des installations fixes ou mobiles de traitement des effluents domestiques.
- Financer des installations fixes ou mobiles de traitement des effluents domestiques pour les communes de moins de 10 habitants sans les agglomérations.
- Financer des installations fixes ou mobiles de traitement des effluents domestiques pour les communes de moins de 10 habitants sans les agglomérations.

Pour améliorer la pollution des eaux de surface

- Financer des installations fixes ou mobiles de traitement des effluents domestiques pour les communes de moins de 10 habitants sans les agglomérations.
- Financer des installations fixes ou mobiles de traitement des effluents domestiques pour les communes de moins de 10 habitants sans les agglomérations.
- Financer des installations fixes ou mobiles de traitement des effluents domestiques pour les communes de moins de 10 habitants sans les agglomérations.

Pour améliorer les installations

- Financer des installations fixes ou mobiles de traitement des effluents domestiques pour les communes de moins de 10 habitants sans les agglomérations.
- Financer des installations fixes ou mobiles de traitement des effluents domestiques pour les communes de moins de 10 habitants sans les agglomérations.

Pour préserver la faune

- Financer des installations fixes ou mobiles de traitement des effluents domestiques pour les communes de moins de 10 habitants sans les agglomérations.
- Financer des installations fixes ou mobiles de traitement des effluents domestiques pour les communes de moins de 10 habitants sans les agglomérations.

Pour améliorer la connaissance et la gestion des actions

- Financer des installations fixes ou mobiles de traitement des effluents domestiques pour les communes de moins de 10 habitants sans les agglomérations.
- Financer des installations fixes ou mobiles de traitement des effluents domestiques pour les communes de moins de 10 habitants sans les agglomérations.
- Financer des installations fixes ou mobiles de traitement des effluents domestiques pour les communes de moins de 10 habitants sans les agglomérations.

Pour améliorer les installations des eaux

- Financer des installations fixes ou mobiles de traitement des effluents domestiques pour les communes de moins de 10 habitants sans les agglomérations.
- Financer des installations fixes ou mobiles de traitement des effluents domestiques pour les communes de moins de 10 habitants sans les agglomérations.
- Financer des installations fixes ou mobiles de traitement des effluents domestiques pour les communes de moins de 10 habitants sans les agglomérations.

Le financement des actions de pollution



Le financement des actions de pollution est assuré par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les collectivités locales.

Le financement des actions de pollution

Le financement des actions de pollution est assuré par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les collectivités locales.

Le financement des actions de pollution est assuré par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les collectivités locales.

Le financement des actions de pollution est assuré par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les collectivités locales.

Le financement des actions de pollution est assuré par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les collectivités locales.



La carte interactive du bassin Loire-Arno

Grâce à la carte interactive du bassin Loire-Arno, vous pouvez consulter les données de qualité des rivières de votre territoire. Cette carte interactive vous permet de visualiser les données de qualité des rivières de votre territoire. Elle est accessible sur le site internet du SVL.

Informations :

- La carte interactive du bassin Loire-Arno est accessible sur le site internet du SVL.
- Elle permet de visualiser les données de qualité des rivières de votre territoire.
- Vous pouvez consulter les données de qualité des rivières de votre territoire.
- La carte interactive du bassin Loire-Arno est accessible sur le site internet du SVL.
- Elle permet de visualiser les données de qualité des rivières de votre territoire.
- Vous pouvez consulter les données de qualité des rivières de votre territoire.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Grâce à nos applications, vous pouvez consulter les données de qualité des rivières de votre territoire sur votre smartphone ou votre tablette.

QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?



Grâce à nos applications, vous pouvez consulter les données de qualité des rivières de votre territoire sur votre smartphone ou votre tablette.

AGENCES DE L'EAU



5

Les Chiffres

Clés



Les Indicateurs Descriptifs—Année 2017

Nombre d'habitants desservis - D101.0		
84.554		
<u>2014</u> : 83.032	<u>2015</u> : 83.672	<u>2016</u> : 83.882

Nombre d'abonnés		
38.723		
<u>2014</u> : 37.769	<u>2015</u> : 38.050	<u>2016</u> : 38.3142

Nombre moyen d'habitants par abonné		
2,18		
<u>2014</u> : 2,20	<u>2015</u> : 2,20	<u>2016</u> : 2,20

Délai maximal d'ouverture des branchements		
24 Heures		
<u>2014</u> : 24H	<u>2015</u> : 24H	<u>2016</u> : 24H

Volume de stockage des réservoirs		
17.250 m3		
<u>2014</u> : 17.250	<u>2015</u> : 17.250	<u>2016</u> : 17.250

Longueur du réseau de distribution		
2.492 kms		
<u>2014</u> : 2.476	<u>2015</u> : 2.478	<u>2016</u> : 2.488

Volume produit		
1.020.555 m3		
<u>2014</u> : 253.126	<u>2015</u> : 932.767	<u>2016</u> : 1.108.788

Volume acheté		
5.477.389 m3		
<u>2014</u> : 5.357.188	<u>2015</u> : 5.178.773	<u>2016</u> : 5.198.718

Volume mis en distribution		
6.293.881 m3		
<u>2014</u> : 5.579.228	<u>2015</u> : 5.957.023	<u>2016</u> : 6.108.955

Volumes vendus		
5.566.268 m3		
<u>2014</u> : 4.792.433	<u>2015</u> : 5.143.305	<u>2016</u> : 5.240.426

Consommation moyenne par abonné		
144 m3/an		
<u>2014</u> : 127	<u>2015</u> : 135	<u>2016</u> : 137

Consommation moyenne par abonné domestique		
110 m3/an		
<u>2014</u> : 94	<u>2015</u> : 100	<u>2016</u> : 103

Indice Linéaire de Consommation		
6,1 m3/j/km		
<u>2014</u> : 5,3	<u>2015</u> : 5,7	<u>2016</u> : 5,8

Prix TTC de l'eau au m3 pour 120 m3		
Tarif 2018 = 2,02 €/m3		
<u>2015</u> : 2,15	<u>2016</u> : 2,05	<u>2017</u> : 2,05



Les Indicateurs de Performance—Année 2017



BON



MOYEN



MÉDIOCRE

Taux de conformité des analyses bactériologiques—P101.1		
	100,0 %	
2014 : 99,6	2015 : 99,8	2016 : 99,6

Taux de conformité des analyses physico-chimiques—P102.1		
	96,5 %	
2014 : 97,3	2015 : 100,0	2016 : 99,2

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux—P.103.2B		
	110/120	
2014 : 95	2015 : 105	2016 : 105

Rendement du réseau de distribution—P.104.3		
	88,9 %	
2014 : 86,6	2015 : 86,8	2016 : 86,5

Indice Linéaire des Volumes Non Comptés—P.105.3		
	0,80 m3/jour/km	
2014 : 0,87	2015 : 0,90	2016 : 0,96

Indice Linéaire de Pertes—P.106.3		
	0,77 m3/jour/km	
2014 : 0,83	2015 : 0,87	2016 : 0,91

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable—P.107.2		
	0,57 %	
2014 : 0,40 %	2015 : 0,42 %	2016 : 0,52 %

Indice d'avancement de protection de la ressource—P.108.3		
	72,8 / 100	
2014 : 68,6	2015 : 69,8	2016 : 73,6

Montant des abandons de créance et versement à un fonds de solidarité—P.109.0		
	0,0028 €/m3	
2014 : 0,0033	2015 : 0,0031	2016 : 0,0029

Taux d'interruptions non programmées—P.151.1		
	4,97 u/1.000 ab.	
2014 : 3,92	2015 : 3,05	2016 : 2,09

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements—P.152.1		
	100,0 %	
2014 : 100	2015 : 100	2016 : 100

Durée d'extinction de la dette—P.153.2		
	3,1 ans	
2014 : 4,2	2015 : 3,0	2016 : 3,3

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente—P.154.0		
	0,70 %	
2014 : 0,28	2015 : 0,48	2016 : 0,83

Taux de réclamations—P.155.1		
	0,51	
2015 : 0,13	2016 : 0,08	2017 : 4,52



29 rue Lavoisier
Parc d'Activités de Saint Porchaire
79 300 BRESSUIRE
Tél : 05.49.80.34.71

Courriel : accueil@svl79.fr
Site Internet : www.svl79.fr